

Note de synthèse

13-14/01/2024

Plaine Commune

Assemblée Citoyenne sur l'Énergie (ACE)

Session 3

Cette note présente une synthèse des plénières et des travaux par groupes pendant la Session 3 de l'Assemblée Citoyenne sur l'Énergie de Plaine Commune.

RES PUBLICA

24-26, avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 Arcueil

T : 01 46 11 44 70

M : contact@respublica-conseil.fr

www.respublica-conseil.fr

SAS au capital de 30 000 €uros

RCS Créteil 452 651 136

Code APE 7022Z

TVA intracommunautaire :

FR 77 452 651 136

SOMMAIRE

1	Introductions.....	3
2	Élaboration des propositions	4
2.1	Modalités de travail	4
2.2	Liste des propositions par thématique	5
3	Vision à horizon 2035	9
3.1	Table 1.....	9
3.2	Table 2.....	9
3.3	Table 3.....	9
3.4	Table 4.....	10
3.5	Table 5.....	10
3.6	Table 6.....	11
3.7	Table 7.....	11
3.8	Table 8.....	12
3.9	Table 9.....	12
3.10	Table 10.....	13
3.11	Table 11.....	13
4	Les réactions des citoyens à la fin de la session	15
5	Échelle d’humeur.....	16
6	Annexe : fiches-propositions.....	17

1 Introductions

La deuxième session de l'Assemblée Citoyenne s'est déroulée le 13 et 14 janvier 2024 dans la Salle du Conseil de Plaine Commune. L'Assemblée a réuni **78** citoyennes et citoyens tirés au sort.

L'Assemblée Citoyenne est appelée à répondre à la question suivante :

**« Dans un contexte de changement climatique
et de risque de crise énergétique,
comment adapter la consommation énergétique sur le territoire ? »**

Pour y répondre avec une vision du territoire et des propositions concrètes, l'Assemblée se réunit pendant 4 week-end :

1. SESSION 1 : Samedi 18 et dimanche 19 novembre
« Comprendre les enjeux actuels »
2. SESSION 2 : Samedi 9 et dimanche 10 décembre
« Ouvrir les champs des possibles »
3. SESSION 3 : Samedi 13 et dimanche 14 janvier
« Identifier des propositions d'action »
4. SESSION 4 : Samedi 3 et dimanche 4 février
« Élaborer les mesures dans leur version finale »

Dimanche :

- **Question : Y aura-t-il une limite dans le nombre de propositions que l'on pourra faire figurer dans notre livrable ?** Non, vous n'aurez pas de limite : les 59 propositions qui seront soumises au vote de l'Assemblée en session 4 sont celles que vous avez déjà élaborées.
- **Question : Combien de propositions seront retenues ?** Il y a deux étapes : d'abord votre vote par proposition en session 4, qui vous permettra de choisir collectivement quelles propositions vous faites à Plaine Commune et quelles propositions vous écarterez. Ensuite, les propositions seront remises à Plaine Commune, qui les étudiera : les élu-es de Plaine Commune vous préciseront comment cette étape se déroulera en session 4.
- **Question : Pourrons-nous avoir accès au livrable ?** La compilation de l'ensemble de vos propositions et de la vision que vous aurez travaillée vous sera envoyée en amont de la session 4.
- **Question : Les propositions que nous ferons seront-elles modifiées avant d'être intégrées au livrable ?** Non, l'ensemble des propositions seront uniquement compilées avant de vous être envoyées, mais leur contenu ne sera modifié à aucun moment.

2 Élaboration des propositions

2.1 Modalités de travail

Cette troisième session visait à développer, préciser ou amender les 57 propositions émises lors de la 2ème session, en tenant compte des éventuels retours faits par les services de Plaine Commune.

Temps de travail en groupe

Le samedi matin, les participants ont été séparés en 3 groupes de travail :

- **Groupe 1 : Sobriété à Plaine Commune (21 propositions à traiter)**
- **Groupe 2 : Sobriété et proximité (16 propositions à traiter)**
- **Groupe 3 : Sobriété des bâtiments et précarité énergétique (20 propositions à traiter)**

Chaque groupe était ensuite subdivisé en plusieurs tables de travail, et chaque table était chargée de traiter entre 4 et 6 propositions. Pour chaque proposition, les participants devaient remplir, directement sur ordinateur, une “fiche-proposition” comprenant les catégories suivantes :

- Titre de la proposition :
- Description en 3 phrases maximum :
- Le(s) responsable(s) de l’action :
- Les conditions de mise en œuvre :
- Les conséquences sur la vie quotidienne :

Les participants devaient également évaluer à quel point une proposition serait selon eux difficile à mettre en place, en situant la proposition sur l’échelle suivante :

- 0/ cette proposition est très facile à mettre en place
- 1/ cette proposition est assez facile à mettre en place
- 2/ cette proposition est assez difficile à mettre en place
- 3/ cette proposition est très difficile à mettre en place

Chaque table avait également la possibilité d’ajouter 1 proposition en bonus. En tout, seuls deux propositions supplémentaires ont été ajoutés, portant le total à 59 propositions.

Le samedi après-midi, chaque table finalisait ses fiches-propositions, en ayant la possibilité d’échanger avec des experts mobilisés pour l’occasion qui formaient un “groupe d’appui”. Un temps de restitution de l’ensemble des fiches était ensuite organisé à l’échelle du groupe. Durant ce temps de restitution, les participants pouvaient donner leur avis sur les propositions sur lesquelles ils n’avaient pas travaillé, et les membres du groupe d’appui pouvaient également commenter les fiches-propositions.

Priorisation

Après y avoir intégré les remarques du temps de restitution, les fiches-propositions étaient imprimées et affichées sur les murs de la salle de plénière.

Le dimanche matin, une fois réunis en plénière les participants ont formé des groupes de 3 personnes et devaient ensuite parcourir la salle pour lire l'ensemble des 59 fiches-propositions. Chaque tripléte de participants se voyait remettre un paquet de 15 gommettes, qu'ils devaient fixer sur les fiches des propositions qu'ils estimaient les plus urgentes et importantes. Ils avaient également des post-it pour pouvoir inscrire des commentaires sur les fiches-actions.

La compilation de toutes les fiches-propositions est jointe en annexe, p.19. Elle comprend également les commentaires émis sur des post-it le dimanche matin.

Elaboration d'une vision de la société en 2035

Toujours en plénière, les participants devaient ensuite élaborer leur vision de la société en 2035.

Pour ce faire, ils devaient d'abord répondre par groupe de 2 ou 3 à ces 3 questions :

- En 2035, que faisons-nous afin de limiter la consommation énergétique du territoire ?
- En 2035, qu'est-ce que nous ne faisons plus afin de limiter la consommation énergétique du territoire ?
- En 2035, que faisons-nous différemment afin de limiter la consommation énergétique du territoire ?

Dans un second temps, à l'échelle d'une table, les participants devaient rédiger en une dizaine de lignes leur vision de la société et de Plaine Commune en 2035.

Les 11 visions collectives sont retranscrites plus loin (3).

2.2 Liste des propositions par thématique

La liste suivante intègre les propositions ajoutées lors des temps de travail en groupe.

1	Sobriété du territoire	Le pari d'un équilibre
2	Sobriété du territoire	Harmonisation et sobriété des événements du territoire
3	Sobriété du territoire	Exemplarité et haute responsabilité citoyenne de la collectivité
4	Sobriété du territoire	Coordination des acteurs
5	Aménagement	Un meilleur habitat collectif
6	Aménagement	Production saine d'énergies renouvelables

7	Emploi et rôle des entreprises	Renforcement de l'attractivité de l'emploi à Plaine Commune
8	Emploi et rôle des entreprises	Développement du télétravail
9	Emploi et rôle des entreprises	Favoriser la transition énergétique des entreprises
10	Emploi et rôle des entreprises	Limiter la consommation d'énergie des entreprises
11	Emploi et rôle des entreprises	Créer un label et un chargé d'environnement dans les entreprises
12	Emploi et rôle des entreprises	Créer un top des éco-responsables
13	Industrie	Contrôler les rejets des industries
14	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Dès la sensibilisation à l'incitation
15	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Donner les moyens aux habitants de la Plaine Commune
16	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Intégration du développement durable dans l'éducation des jeunes
16B	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Créer une filière de petits boulots écologiques et diplômants pour les jeunes l'été
17	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Sensibilisation de toutes et tous
18	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Actions de communication à Plaine Commune
19	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Récompenser le ou les meilleurs quartiers
20	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Responsabilité citoyenne
21	Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Participation des enfants

22	Espaces publics et proximité	Adaptation de l'éclairage public nocturne
23	Espaces publics et proximité	Végétalisation des espaces publics
24	Transports	Développement de la pratique du vélo

25	Transports	Développement du transport en commun
26	Transports	Développement du transport fluvial
27	Transports	Réduction de l'utilisation de la voiture
28	Transports	Prix des transports en commun
29	Transports	Transition vers les véhicules électriques
30	Déchets et économie circulaire	Recherche et développement
31	Déchets et économie circulaire	Production d'énergie par l'incinération des déchets
32	Déchets et économie circulaire	Recyclage et réparation
33	Déchets et économie circulaire	Compostage
34	Déchets et économie circulaire	Actions pour faciliter le tri
34B	Déchets et économie circulaire	Réduire les déchets à la source
35	Déchets et économie circulaire	Sensibilisation au tri
36	Déchets et économie circulaire	Incitations des entreprises au tri
37	Déchets et économie circulaire	Contrôle et sanctions liées au tri à destination des habitants

38	Bâtiments	Végétalisation des immeubles
39	Bâtiments	Récupération de l'eau de pluie
40	Bâtiments	Filtrage de l'eau de la Seine
41	Bâtiments	Isolation thermique des immeubles
42	Bâtiments	Production d'énergie par les activités de Plaine Commune
43	Bâtiments	Production d'énergie avec panneaux solaires
44	Bâtiments	Utilisation efficace de l'énergie dans les équipements publics

45	Bâtiments	Bâtiments écologiques et intelligents (rénovation et nouvelle construction)
46	Bâtiments	Mutualisation et adaptation des équipements sportifs de PC
47	Bâtiments	Installations des JO
48	Précarité énergétique	Rénovation : fenêtres
49	Précarité énergétique	Rénovation : chauffage
50	Précarité énergétique	Rénovation : matériaux
51	Précarité énergétique	Comportements et solutions à l'intérieur du logement
52	Précarité énergétique	Comportements et solutions dans les parties communes
53	Précarité énergétique	Sensibilisation des copropriétés ou des locataires des logements sociaux
54	Précarité énergétique	Généraliser l'information et faciliter l'accès aux financements de la rénovation
55	Précarité énergétique	Sensibilisation et gestion de sa consommation d'énergie
56	Précarité énergétique	Imposer des taxes sur la surconsommation des ménages et des entreprises
57	Précarité énergétique	Aide à l'achat d'équipements électriques, taxes concernant les entreprises, développement de structures de réparation, aides à l'achat d'appareils reconditionnés

3 Vision à horizon 2035

3.1 Table 1

En 2035, nous limitons les consommations abusives. Nous équipons nos logements d'équipements moins énergivores. On réglemente l'éclairage. On trie davantage. On limite la circulation des voitures (plus de vélo...). On isole davantage. On met en place la mutualisation des équipements électroménagers dans les immeubles (ex : outillage). On continue la prévention. On s'inspire de nos voisins étrangers. On sanctionne s'il n'y a pas de résultats.

En 2035, nous ne ferons plus de gaspillage (installation de nouvelles technologies : robinets, chauffage...). Il n'y a plus de déchets car tout est recyclable. Nous supprimons les voitures thermiques.

En 2035, nous consommons différemment (moins de viande, des fruits et légumes de saison pour éviter trop de transports) et plutôt local. On ferait plus d'activité physique différentes dans la nature (marche, vélo, méditation, yoga...). Il y aurait plus de domotique dans les bâtiments.

3.2 Table 2

« En 2035, il était une fois dans le 93 (wesh, wesh) !! »

Il était une fois, dans les territoires de l'an 2035 ; la consommation d'énergie aura diminué, grâce aux nouvelles mentalités de la population.

Ainsi que les moyens de transports devenus beaucoup moins énergivores qu'auparavant et décarbonés.

Dans une décennie, les réglementations et les lois, inciteront vivement les entreprises et les commerces à éteindre leurs enseignes lumineuses la nuit.

A l'avenir, en revanche, on arrêtera la fabrication de voiture avec des moteurs thermiques, on privilégiera les moyens de transports décarbonés grâce aux nouvelles technologies, tels que l'avion, les trains, les péniches, etc.

Et pour finir, on adoptera l'écoconduite et le coworking.

En sus, l'utilisation de diverses énergies, telles que l'électrique, le photovoltaïque et l'hydraulique.

Nous vivons alors dans un monde respectueux de l'environnement.

3.3 Table 3

En 2035, nous utiliserons plus les transports en commun électriques, les vélos, la marche, au détriment des véhicules thermiques. Nous serons plus soucieux de nos déplacements et nous adopterons un déplacement plus responsable avec un covoiturage professionnel.

Le chauffage au gaz et au fioul a disparu.

Nos immeubles seront tous isolés avec des matériaux recyclés et recyclables. Nous aurons une consommation énergétique responsable et nous ferons attention à l'utilisation de nos chauffages avec des outils connectés (smartphones et maisons connectés).

Dans le souci environnemental, nous adopterons au quotidien une consommation intelligente des produits alimentaires (anti-gaspillage, surconsommation de viande), de matières (emballages réduits des produits, diminution de sa consommation en textile non-utile et appareils multimédia). On attendrait vraiment d'user nos biens avant de les remplacer.

3.4 Table 4

Pour 2035, nous devons limiter la consommation d'énergétique du territoire afin de vivre sur un territoire idéal. Nous devons définitivement adopter les bons gestes dans notre quotidien, qui passe par des petits gestes et actions dans la maison que l'on connaît déjà mais que l'on va bien appliquer au-delà : à travers les quartiers, les communes puis sur l'ensemble du territoire.

A l'horizon 2035, les habitants ne renonceront peut-être pas à certains de leurs droits mais nous osons croire qu'ils n'emprunteront plus leurs voitures pour les petits déplacements, consommerons moins et de qualité

L'installation des équipements écologiques dans et en dehors de nos lieux de résidence se fera avec beaucoup de facilité et d'accessibilité (moins de contraintes et de normes fastidieuses).

En 2035, les habitants de Plaine Commune sont respectueux de leur environnement et privilégie cette vie harmonieuse dans un territoire idéal.

3.5 Table 5

En 2035, le pétrole est rare et cher ; l'eau est rare et chère.

Autonomie énergétique : On utilise 50% d'énergie produite par Plaine Commune. La majorité des villes verront leurs bâtiments rénovés et mieux isolés énergétiquement. Il ne reste que 4 lettres aux étiquettes énergétiques (A, B, C, D).

Les transports publics permettront de limiter l'usage de la voiture qui sera minoritaire. Chaque habitant se verra proposer une aide à l'achat ou à la location d'un vélo en fonction de son coefficient familial. Chaque habitant trouvera à moins de 10 minutes à pied : un vélo en location, un parking vélo et un réparateur.

Déchets : les dépôts sauvages sont quasi-inexistants ou fortement pénalisés. Le tri sélectif a augmenté de 13 à 30%.

Sensibilisation : des classes d'éco-délégués sont instaurés dans chaque école, collège et lycée, avec des initiatives interscolaires et avec les acteurs associatifs de Plaine Commune.

Végétalisation et récupération d'eau : des quartiers expérimentent des systèmes de récupérations d'eau et de végétalisation des façades à grande échelle, ainsi que des serres maraichères verticales (comme à Romainville). Des réunions de suivi avec les citoyens (participants ou non) seront organisées.

Climatisation : les lieux publics limiteront les périodes d'utilisation suivant des critères précis sous peine d'amende. Par exemple, pas de climatisations en dehors des périodes de fortes chaleurs (estimées à +33 degrés).

Plaine Commune est reconnue pour ces progrès en matière d'économie énergétique et d'initiatives expérimentales. Elle est sortie de la catégorie des zones précaires.

3.6 Table 6

En 2035, grâce aux nouvelles technologies, normalement l'énergie du soleil devrait être suffisante pour avoir réduit la pollution due à l'énergie. Toutes les infrastructures seront équipées de lumières LED. Toutes les voitures seront électriques.

Une loi sera sûrement votée pour limiter le taux de natalité.

En 2035, la publicité sera digitalisée.

3.7 Table 7

Compte tenu des restrictions, il va falloir que les habitants consomment moins et mieux, de saison/local/français.

La société aura plus conscience des enjeux et agira en conséquence grâce aux instances publiques (Plaine Commune) qui les informera sur les aides.

L'obsolescence programmée ne plus d'actualité et des services de recyclage ou réparation seront proposés à moindre coût.

Le territoire de Plaine Commune sera plus végétalisé.

Les entreprises respecteront les lois, consommeront et pollueront moins. Les habitants se déplacent moins et le font en transports en commun gratuits, sécurisé et accessibles, ou en véhicules verts.

Plaine Commune accompagne les habitants sur le respect de la loi, via des aides financières, et leurs devoirs.

En 2035, les habitants ont pris conscience dès le plus jeune âge, prennent soin de leur santé et de l'environnement. Les entreprises nous proposent une offre "verte" en s'appuyant sur les énergies renouvelables.

L'eau de pluie est récupérée automatiquement.

Nous utilisons de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.

L'éclairage intelligent est mis en place.

Les familles et leurs enfants sont accompagnés par Plaine Commune dans la mise en place de mesures responsables. Tous les bons gestes sont automatiques.

Des ambassadeurs du climat sont créés dans chaque école.

3.8 Table 8

En 2035, force est de constater que la prévention et les forums mis en place aux pieds des immeubles ont porté leurs fruits.

La qualité de vie est améliorée par un vrai chantier d'isolation des immeubles et des parties communes.

Les citoyens sont acclimatés aux gestes simples du quotidien de tri.

La santé est améliorée grâce à un habitat sain. Le sport santé a été développé dans les entreprises, et les locaux d'immeubles.

Le réseau de transport s'est considérablement élargi ainsi que le confort. Il est enfin possible de voyager en inter-banlieues. Les transports sont à l'heure et plus nombreux.

Les citoyens sont sensibilisés à travers des affiches/ des slogans dans les transports, au mieux consommer, recycler, seconde vie des objets, des lieux de trocs, bourses d'échanges.

Les entreprises respectent dans leur self le tri, plus de surconsommations et de gâchis de la nourriture, qui est redistribuée au quotidien via les associations.

Le compostage utilisé dans les immeubles permet de créer des petits potagers et d'acculturer les enfants aux vraies valeurs de la terre et de la planète.

Initié par les agriculteurs des villes voisines, le glanage est valorisé par des distributions de produits locaux et français aux pieds des immeubles ou dans la salle des fêtes de chaque commune.

Les entreprises sont respectueuses du cahier des charges, engagés et acté par Plaine Commune.

Les élus se déplacent plus souvent au contact des citoyens, afin d'échanger et de valoriser les efforts fait par les particuliers et professionnels du territoire.

En 2035, les citoyens sont bienveillants. La prise en charge de nos aînés est améliorée et fait perdurer les liens intergénérationnels.

3.9 Table 9

En 2035, Plaine Commune investit dans les énergies renouvelables, encourage et promeut les transports durables, écologiques et fluviaux (bus à l'éthanol et à l'hydrogène, tramway, bus fluvial...).

Plaine Commune encourage le développement des technologies plus économes en énergie pour réduire la consommation énergétique du territoire.

Plaine commune réalise des campagnes de sensibilisation : intervenants dans les écoles et publications sur les réseaux sociaux.

Plaine Commune favorise la récupération d'eau pluviale pour prévenir la pénurie d'eau à long terme.

Plaine Commune favorise les espaces publics en privilégiant les LED plutôt que les ampoules classiques.

Afin de limiter la consommation énergétique du territoire, Plaine Commune subventionne l'achat de véhicule hybride et installe plus de panneaux photovoltaïques dans les entreprises les plus énergivores.

Plaine Commune augmente l'utilisation du covoiturage et limite la consommation d'énergie fossile.

En 2035, le tri des déchets est obligatoire pour tous et la consommation d'eau est limitée.

En 2035, l'utilisation du chauffage électrique est privilégiée par un réseau de chauffage urbain.

Pour conclure, à l'avenir nous souhaitons avoir une consommation plus écoresponsable.

3.10 Table 10

En 2035, on réduit la consommation grâce au remplacement des énergies carbonées par des énergies décarbonées (éoliens, panneaux solaires, géothermie, hydroélectrique).

Nous avons aussi généralisé les éco gestes (isolation thermique des logements et bâtiments), en se chauffant moins, en consommant moins d'eau, de viande, en achetant d'occasion, en vrac, en réparant.

Nous utilisons des technologies innovantes pour réduire notre consommation (électricité, eau, gaz).

Nous sommes devenus plus écoresponsables grâce aux campagnes d'information et sensibilisation à tous les niveaux.

La qualité générale des produits a augmenté ainsi que leur durabilité. Ainsi, nous avons éliminé de nombreux gestes responsables de la pollution.

Nous, en tant que personnes physiques et morales, consommons de manière plus intelligente afin de limiter le gaspillage, à l'échelle individuelle et collective.

Nous arrêtons la production d'appareils à obsolescence programmée et les appareils énergivores. On favorise le covoiturage, les mobilités douces comme le vélo, on réduit les voyages en avion au profit du train.

On innove en produisant des matériaux issus d'éléments naturels renouvelables comme les algues par exemple.

3.11 Table 11

En 2035, Plaine Commune est un territoire menant une stratégie ambitieuse en matière de transition énergétique.

Le développement des énergies renouvelables ainsi que l'intensification du tri et du recyclage permettent de poursuivre un objectif zéro carbone. Le déploiement et l'amélioration du réseau de transports incitent les individus à changer leurs habitudes.

Notre cadre de vie est également plus agréable car on retrouve plus de promenades plantées, de jardins partagés et des potagers urbains qui nous permettent de consommer des produits, soit que l'on a produit soi-même, soit issus d'un circuit court.

Grâce à une prise de conscience individuelle et collective, nos comportements ainsi que nos habitudes de consommation ont changé au profit de la sobriété, la durabilité ainsi que la qualité.

En somme, que ce soit au niveau des pouvoirs publics ou des habitants, les changements et efforts opérés contribuent à faire de Plaine Commune l'intercommunalité la plus verte de d'Ile-de-France.

4 Les réactions des citoyens à la fin de la session

En conclusion de la session, les participants se sont exprimés sur leur ressenti sur les travaux réalisés.

Les participants disent globalement avoir apprécié cette session. Ils soulignent notamment l'**ambiance chaleureuse** qui y règne. Pour eux, cette bonne ambiance est le résultat :

- Des nombreux travaux en groupe, qui ont permis aux participants d'apprendre à se connaître.
- Du respect des opinions de chacun. Les participants trouvent que, malgré les désaccords, toutes les opinions ont pu s'exprimer et qu'il n'y a pas eu de conflits.

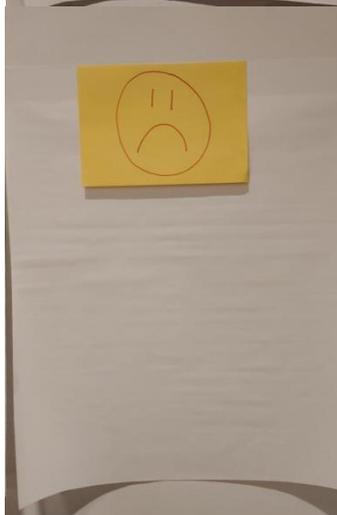
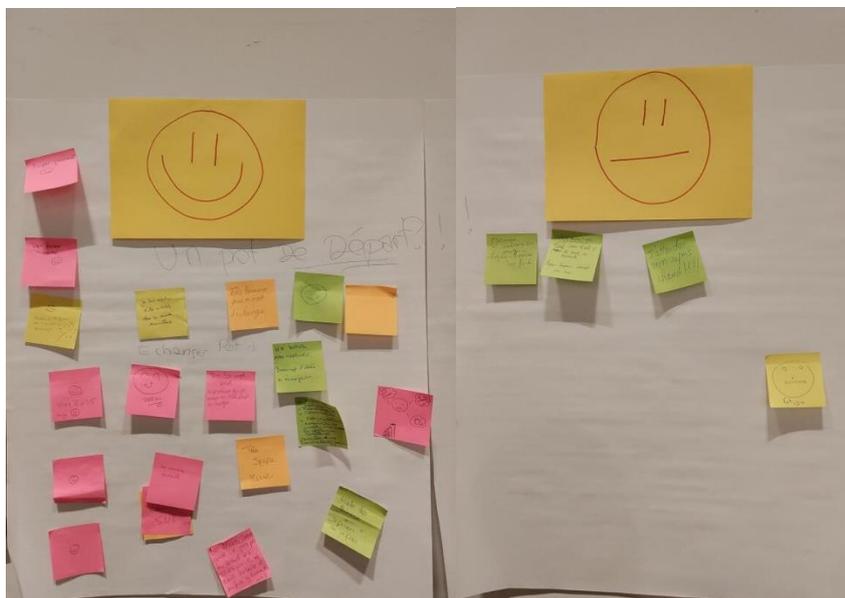
Les participants se disent également satisfaits d'avoir pu aller plus dans le détail des propositions lors de cette session. Ils relèvent néanmoins que ce week-end était particulièrement **éprouvant**, notamment parce qu'il a exigé beaucoup des participants pour approfondir leurs propositions. Certains estiment également qu'il y a souvent eu **des redites dans les propositions** élaborées par les citoyens, ce qui peut expliquer le sentiment de fatigue, car il est usant de passer plusieurs heures sur les mêmes sujets ou sur des sujets très connexes.

Certains s'interrogent sur la capacité réelle dont dispose Plaine Commune pour **financer les propositions** élaborées par les citoyens. Ils espèrent que les élus seront à même d'apporter des réponses précises sur l'aspect financier.

Une personne dit avoir préféré le dimanche au samedi. Elle estime que la dynamique était moins fluide et le message moins clair samedi, mais qu'heureusement de "bons animateurs" étaient présents.

5 Échelle d'humeur

A la fin du week-end, les participants sont invités à faire un retour sur comment ils se sont sentis, ce qui leur a plu et ce qui leur a semblé difficile.



Les participants sont **globalement contents** de leur weekend, qu'ils décrivent comme difficile mais constructif. Ils sont satisfaits :

- De la **convivialité** qui règne
- D'avoir fourni un **travail concret et collectif**.

Certains proposent d'organiser un pot de départ.

La seule insatisfaction mentionnée concerne la **piètre qualité des repas**.

Plusieurs personnes expriment notamment :

- Une demande de repas davantage carnés (steak ou poissons).
- Une demande de repas chauds.
- Une critique plus générale sur le mauvais goût des repas.

6 Annexe : fiches-propositions

N. 1	Thématique : Sobriété du territoire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Titre de la proposition : Le pari d'un équilibre	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : Des participants indiquent qu'il faut équilibrer la consommation de Plaine Commune et Paris. Il est pourtant prioritaire de poursuivre des efforts dans chaque collectivité : Plaine Commune n'a pas encore atteint l'objectif 2 tonnes par habitant. Pour s'améliorer, les collectivités peuvent s'inspirer les unes les autres sur les démarches et les solutions mises en place qui ont données des résultats. Cela pourrait se faire entre Plaine Commune et Paris dans les deux sens, mais aussi avec d'autres collectivités comme Est Ensemble.		Nécessaire et pas très compliqué à mettre en place. Difficulté dans le fait de réunir les élus et d'adapter les dispositifs à d'autres territoires.	Il y a un manque de cohésion entre les acteurs publics au sujet de la sobriété. L'équilibre devrait se faire à l'échelle nationale ou régionale. Les collectivités doivent œuvrer ensemble dans un objectif commun : la Région Ile-de-France, Plaine Commune, les autres intercommunalités et Paris. Les habitants qui sortent de Paris en voiture sont aussi responsables de la pollution sur le territoire de Plaine Commune. L'évolution de la démographie est à prendre en compte. L'effort est à intensifier sinon il y a un risque de solde positif. Il faudrait inciter les citoyens à s'engager dans les associations (ramassage de déchets, potagers associatifs, tris dans les recycleries etc.)
Le(s) responsable(s) de l'action : Les collectivités et l'Etat		...	
Les conditions de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des collectivités - Utilisation des technologies et matériaux - Montage financier de l'Etat ou des collectivités pour encourager les communes à mettre en place des solutions, en prenant en compte la diversité entre les différentes collectivités 		Différence entre les collectivités (Paris et Plaine Commune) : important de confronter les pratiques	
Les conséquences sur la vie quotidienne :		...	

N. 2	Thématique : Sobriété du territoire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 9
	Titre de la proposition : Harmonisation et sobriété des évènements du territoire	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
<p>Description en 3 phrases max :</p> <p>Pour réduire la consommation à l'année, il faut que le lien entre les communes de Plaine Commune se fasse pour trouver une synergie. Par exemple, les fêtes ne seront pas reproduites dans toutes les communes hors Noël. Il faut éviter de faire doublon de fêtes qui se ressemblent et qui seraient proches entre-elles.</p> <p>Une répartition de la consommation doit se faire, en réduisant dans toutes les villes sauf à Noël. Définir une offre culturelle communautaire territorialisée, pour découvrir le territoire.</p>		<p>On ne touche pas à Noël. Et peut-être la Fête de la musique.</p> <p>ça semble difficile pour que toutes les communes s'organisent.</p> <p>Possibilité de réduire l'empreinte des évènements, avec des conditions de sobriété : pas de groupes électrogènes p.ex. Conception sobre et décarbonée d'évènements locaux, tout le monde est d'accord. Pour certains, la proximité des évènements est importante.</p>	<p>Il y a eu un débat entre les groupes : pour certains l'effort de sobriété doit être soutenu partout, y compris dans les fêtes sur les territoires. Pour un autre groupe, il n'y a pas beaucoup d'évènements à l'échelle de Plaine Commune, ce n'est pas le plus grand facteur de pollution : pourquoi l'attaquer ?</p> <p>L'idée est bonne mais mérite d'être approfondie pour que les différences culturelles entre les communes soient bien respectées. Il faudrait organiser des consultations pour qu'il y ait un "roulement" entre les communes de Plaine Commune et que ce roulement soit géré par Plaine Commune. Il faudrait équilibrer les fêtes entre les communes sur l'année.</p> <p>Concernant les navettes, un groupe a considéré que leur taux de remplissage était souvent trop faible.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action :</p> <p>Les Communes et Plaine Commune</p>		...	
<p>Les conditions de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un planning des évènements festifs de l'année à établir à l'avance (l'année précédente) entre les communes en Conseil de territoire de Plaine Commune - Information et communication sur les évènements festifs auprès de la population - Une navette électrique qui traverse les communes de Plaine Commune pour rejoindre l'évènement 		<p>Navette ++, envisager une solution de transport pour beaucoup d'habitants</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne :</p> <p>Les habitants seront incités à découvrir d'autres communes et d'autres festivités.</p>		...	

N. 3	Thématique : Sobriété du territoire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 5
	Titre de la proposition : Exemplarité et haute responsabilité citoyenne de la collectivité	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : <i>Toutes les collectivités doivent être exemplaires dans l'utilisation des transports en commun (en réduisant les dépenses relatives au parking et au carburant), dans l'application du covoiturage, dans l'utilisation du vélo électrique. Cela contribue à faire de belles économies d'énergie, à émettre moins de CO2, à protéger la planète et à persévérer dans des exemples de bons citoyens. La collectivité doit être exemplaire en adaptant aussi l'éclairage nocturne en fonction des endroits pour éviter l'insécurité. Une journée par mois les transports pourraient être gratuits pour permettre à la population de gérer des démarches administratives.</i>			Les points positifs sont les suivants : - La gratuité des transports une fois par mois est une bonne idée - L'exemplarité des élus est nécessaire. Ce n'est pas toujours à la population de faire des efforts. La proposition n'a pas été très soutenue car elle est trop vaste, pas assez aboutie et aborde de trop nombreux sujets. Elle manque aussi de dynamisme. On retrouve des éléments dans d'autres propositions.
Le(s) responsable(s) de l'action : <i>maire, adjoints, députés, citoyens, les mairies, les associations</i>			La proposition contient des contradictions : certaines idées ne sont pas du ressort des collectivités qui sont les seules ciblées (et pas les particuliers)
Les conditions de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Fluidité du trafic, confort, régularité, respect des horaires et sécurité des transports en commun</i> • <i>Des salaires plus adaptés pour les chauffeurs des transports en commun</i> • <i>Communication vers tous les publics, numérique et physique : forum, distributions de flyers, mails pour informer la population</i> • <i>Communication dans les réseaux sociaux et avec flyers et affichage sur l'existence de d'applications uniquement dédiées au covoiturage (p.ex. Klaxis ou karos, gratuites pour ceux qui prennent le pass navigo, un trajet offert), donner l'info aux epad et assistantes sociales</i> 			Le groupe qui a élaboré la proposition explique qu'il parlait des représentants de Plaine Commune (notamment les élus) mais aussi de tout le monde, y compris les particuliers. Ca ne doit pas s'appliquer qu'aux élus mais aussi aux particuliers.
Les conséquences sur la vie quotidienne : <i>Avantages : qualité de vie, moins de stress, bien pour la planète , économie, moins de pollution et plus de transparence. Aspects négatifs : perte de confort</i>			

N. 4	Thématique : Sobriété du territoire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à   3 (très difficile)	Nombre de points de soutien (priorisation) : 9
	Titre de la proposition : coordination des acteurs liés à l'énergie	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : <ul style="list-style-type: none"> - Créer des évènements et réunions d'informations, ainsi que des formations. Les évènements sont partagés entre les acteurs liés à l'énergie - Créer un réseau de partage des évènements entre professionnels, un "intranet" pour mettre en commun idées et évènements. C'est une plateforme entre professionnels comme il en existe pour les entreprises. - Concevoir des affiches 			Cette proposition ne doit pas concerner uniquement les acteurs de l'énergie mais aussi ceux de l'alimentation durable. Il y a un manque de concertation entre les acteurs et avec les habitants. Même les enfants pourraient participer à ces évènements pour être sensibilisés dès le plus jeune âge. Les associations sont très investies. Elles ont un rôle à jouer et devraient être davantage valorisées.
Le(s) responsable(s) de l'action : la commune, les associations, les entreprises qui travaillent autour des questions d'énergie			
Les conditions de mise en œuvre : Votre réponse ici Pour atteindre les objectifs de partage des évènements. <ul style="list-style-type: none"> - Créer un "pôle communication autour de l'énergie" au sein de chaque ville et intercommunalité. - Recruter un responsable dans chaque commune pour faire la communication en matière d'énergie - Demander aux associations de se regrouper et de s'impliquer (dans le programme, faire un jeu, parler aux familles) 			
Les conséquences sur la vie quotidienne : Les habitants pourront être mobilisés davantage et collaborer.			

N. 5	Thématique : Aménagement	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 8
	Titre de la proposition : Un meilleur habitat collectif	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : Certains proposent d'augmenter l'habitat collectif. Les participants considèrent qu'il faut plutôt encourager la présence d'espaces verts (surtout arbres fruitiers) et d'infrastructures qui répondent aux besoins de la population donc pas forcément du nouvel habitat collectif. Plaine Commune est déjà caractérisée par beaucoup d'habitat collectif. Il est important de garantir la rénovation des bâtiments collectifs déjà existants.		Prendre en compte l'évolution démographique. Rénover au lieu de construire, mais ça peut ne pas suffire. Possibilité de transformation de bureaux en logement.	Cette proposition semble impossible car il y a encore trop de personnes sans logement pour stopper la construction de nouveaux bâtiments. La population continue à augmenter et les besoins existent. Le groupe qui a fait la proposition ne voulait pas stopper les constructions mais simplement dire que de nombreuses constructions ne servent à rien et pourraient être utilisées pour héberger du logement collectif. Pour certains, c'est une priorité car l'habitat collectif permet des gains d'énergie, mais il ne faut pas négliger la question du cadre et de la qualité de vie. Un débat sur la nature des arbres a émergé : certains souhaitent remplacer les arbres à pollen par des arbres fruitiers mais d'autres souhaitent plutôt limiter ces derniers pour éviter la prolifération d'insectes.
Le(s) responsable(s) de l'action : Plaine Commune et ses élus, les bailleurs sociaux		...	
Les conditions de mise en œuvre : - Communiquer sur les dispositifs pour encourager la rénovation - Un PLUi qui encourage les espaces verts (= air) et réduit les constructions		...	
Les conséquences sur la vie quotidienne : Les habitants gagneraient en qualité de vie.		...	

N. 6	Thématique : Aménagement	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 11
	Titre de la proposition : Production saine d'énergies renouvelables	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
<p>Description en 3 phrases max :</p> <p>Les bâtiments administratifs pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques systématiquement. Les entreprises doivent être incitées à l'installation de panneaux également, ainsi que les bailleurs sociaux.</p> <p>Le réseau de chaleur doit être renforcé en s'appuyant davantage sur l'incinération des déchets dans le territoire. Le coût du développement de la géothermie toutefois est très important.</p> <p>Le développement de l'énergie par géothermie dans les bâtiments les plus énergivores peut faire l'objet de financements de l'Etat.</p> <p>Un nouveau service public pourrait s'occuper de la production d'énergies renouvelables qui installera les panneaux et veillera à l'entretien, le remplacement.</p>		<p>Rendement énergétique d'un panneau photovoltaïque : ça fonctionne en Ile-de-France pour consommation locale.</p> <p>Rappel de l'existence des installations citoyennes de panneaux photovoltaïques</p> <p>Incinération des déchets émettrice</p>	<p>Les énergies renouvelables sont prioritaires et doivent être favorisées, notamment à travers des installations sur les bâtiments publics. Il est donc important de continuer à innover dans ce domaine et qu'un nouveau service public puisse s'occuper de la production de ces énergies dans le territoire.</p> <p>L'énergie par géothermie est surtout à développer pour les bâtiments les plus énergivores.</p> <p>Un point de vigilance est émis sur comment se fera la redistribution des économies faites à travers les énergies renouvelables.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action :</p> <p>Plaine Commune, Etat, entreprises du territoire et les bailleurs sociaux</p>		...	
<p>Les conditions de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une planification au sein du territoire et avec l'Etat sur plusieurs années - Adhésion des entreprises à l'installation des panneaux photovoltaïques 		...	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne :</p> <p>Les villes bénéficieraient d'économies et répondraient aux objectifs de production d'énergie renouvelable. Les entreprises gagneraient en image en termes de sobriété. Les habitants auraient le sentiment d'appartenir à une collectivité verte dans laquelle ils ne paieraient pas plus.</p>		...	

<p>N. 7</p>	<p>Thématique : Emploi et rôle des entreprises</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #00728f;">6</p>
	<p>Titre de la proposition : Renforcement de l'attractivité de l'emploi à Plaine Commune</p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description en 3 phrases max :</p> <p>Privilégier l'emploi local en s'assurant que l'employeur propose un emploi à côté du domicile, dans un rayon de 5km.</p> <p>Aider les employés à payer un loyer modéré</p> <p>Favoriser le relogement des travailleurs près de leur lieu de travail:</p> <p>A condition de ne pas solliciter les employés qui habitent à côté pour les heures supplémentaires ou lors des grèves, pour ne pas rajouter de la pression aux personnes qui habitent à côté</p>		<p>...</p>	<p>Les entreprises devraient être incitées à recruter à l'intérieur de Plaine Commune. Des points de vigilance sont émis concernant le risque de discrimination à l'embauche sur la base de la distance entre domicile et travail et par rapport au fait qu'il est impossible d'aider tous les employés à payer les loyers. Il faut plutôt mettre l'accent sur la gestion du marché immobilier pour réduire les prix des loyers.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action :</p> <p>Employeurs, Plaine Commune</p>		<p>...</p>	<p>Si pour certains participants cette proposition est intéressante, d'autres considèrent que les gens ne souhaitent pas systématiquement travailler à proximité de leur domicile.</p> <p>Enfin, pour certains cette proposition rend difficile d'exercer son droit à changer d'emploi.</p>
<p>Les conditions de mise en œuvre :</p> <p>Pour les locataires, proposer le 1% patronal, c'est-à-dire des appartements locatifs réservés pour les employés.</p> <p>Faire comprendre aux employeurs qu'ils y gagneraient en termes de productivité et en sensibilisant sur le risque de rapprochement entre vie professionnelle et vie personnelle.</p> <p>Mettre des parkings vélos près des entreprises pour s'assurer que les employés qui habitent proche pourront venir.</p>		<p>...</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne :</p> <p><i>C'est pratique lors des grèves, pour récupérer les enfants à l'école</i></p> <p><i>Une économie d'argent car on prend moins de transports</i></p> <p><i>Risque de perte de vie privée si le logement est prêt du lieu de travail, car on croise les collègues</i></p>		<p>Pas de séparation vie perso et pro. C'est trop contraignant.</p> <p>On pourrait faire du covoiturage</p>	

<p>N. 8</p>	<p>Thématique : Emploi et rôle des entreprises</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">11</p>
	<p>Titre de la proposition : Développement du télétravail</p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description en 3 phrases max : Rendre obligatoire le remboursement des frais liés au télétravail (électricité, eau, nourriture, équipements, consommation) Créer une prime de présence non imposable pour toutes les personnes dont le métier ne permet pas de faire du télétravail</p>		<p>Sans doute plus d'un piment car on touche au portemonnaie des employeurs, notamment pour les petits commerces. De plus il y a des entreprises qui ne peuvent pas faire du télétravail (réponse : pour ça qu'il y a une prime). Ça peut créer une discrimination entre les métiers Mais en même temps l'employeur fait des économies en payant moins de charges</p>	<p>Si pour certains le télétravail est l'avenir, d'autres émettent des points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'isolement et la coupure sociale nécessitent d'une surveillance forte par les employeurs • Le dispositif de prime de présence n'est pas équitable • Le risque de coercition des salariés à faire du télétravail alors qu'ils ne le souhaitent pas <p>Des subventions de la part des entreprises doivent être prévues pour les salariés pour les postes et les métiers qui permettent de faire du télétravail, comme l'achat de matériel et le paiement d'une box internet.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : L'employeur, de façon obligatoire pour le remboursement des frais L'employeur de façon non obligatoire pour la prime</p>		<p>...</p>	
<p>Les conditions de mise en œuvre : Faire un crédit de cotisations pour les employeurs qui développent le télétravail</p>		<p>...</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne : Plus de productivité pour les personnes qui sont chez elles</p>		<p>...</p>	

N. 9	Thématique : Emploi et rôle des entreprises	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) :
	Titre de la proposition : Favoriser la transition énergétique des entreprises		4
	Echanges avec les tables et le groupe d'appui		Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
<p>Description en 3 phrases max :</p> <p>Imposer aux entreprises des solutions de domotiques à 80% voir 100% : notamment des détecteurs de présence</p> <p>Retirer du marché toutes les ampoules non-LED</p> <p>Installer des panneaux photovoltaïques à moindre coût</p>	<p>Pour certains, il s'agit d'une action à continuer dans le temps, à renforcer, notamment pour les entreprises qui consomment beaucoup et qui ont des grosses économies à faire.</p> <p>Un point de vigilance est émis concernant la réduction des impôts aux entreprises qui impliquerait que les particuliers paient davantage.</p> <p>S'il est impossible de retirer toutes les ampoules non-LED du marché, il serait envisageable d'en augmenter le montant avec une taxe écologique.</p> <p>Enfin, Plaine Commune soutient la filière des panneaux photovoltaïques.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action :</p> <p>Plaine Commune pour la baisse d'impôts</p> <p>Plaine Commune pour soutenir la filière des panneaux photovoltaïques pour faire baisser leur prix, en les aidant par exemple dans leur communication.</p>	
<p>Les conditions de mise en œuvre :</p> <p>Faire baisser le prix des panneaux photovoltaïques, et faire des réductions d'impôt pour les entreprises qui mettent en place les panneaux (sous réserve d'avoir vérifié que les panneaux seraient rentables avant de les installer.) et qui mettent en place de la domotique, avec une réduction proportionnelle</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne :</p> <p>Réduction des dépenses énergétiques</p>			

N. 10	Thématique : Emploi et rôle des entreprises	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 9
	Titre de la proposition : Limiter la consommation d'énergie des entreprises	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : Faire respecter l'obligation de chauffage à 19 degrés. Imposer des pénalités financières aux entreprises qui ont une consommation énergétique trop importante.		Donner des pénalités financières qui consomment trop, surtout la nuit car c'est courant	Il est indispensable de prévoir de l'isolation avant de limiter à 19°C. Des vérifications relatives à l'état du chauffage devraient être faites plus souvent. Les petites entreprises sont déjà en difficulté, il faudrait donc cibler surtout les grandes entreprises et leur proposer un plan d'actions adapté.
Le(s) responsable(s) de l'action : Plaine Commune paierait les emplois des vérificateurs, et les amendes pourraient financer leurs emplois aussi.		...	
Les conditions de mise en œuvre : Pour l'obligation de chauffage à 19 degrés, n'imposer cette obligation que pour les bâtiments déjà bien isolés. Que toutes les entreprises et les bâtiments respectent, pour ne pas créer de sentiment d'injustice, ainsi que le gouvernement ! Créer des emplois pour aller faire des vérifications, une inspection de la consommation énergétique.		...	
Les conséquences sur la vie quotidienne : Risque d'inconfort dans les logements, plus d'arrêt de travail, manque de productivité, mais également plus d'équité		...	

N.
11

Thématique : Emploi et rôle des entreprises

Titre de la proposition : Créer un label et un chargé d'environnement dans les entreprises

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

9

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Créer un label pour les entreprises et les citoyens qui récompenserait les actions permettant de limiter la consommation énergétique.
Ce label vérifierait : la mise en place de domotique, le tri des déchets, développer le télétravail, la réduction de consommation d'énergie. Si elles n'ont pas le label, les entreprises ont une amende proportionnelle au chiffre d'affaires.
Créer dans chaque entreprise un emploi chargé de l'atteinte des objectifs de ce label, pour faire de l'audit interne, pour éviter d'avoir l'amende.

...

Les conditions du label devraient être strictes et renouvelées tous les ans. Un point de vigilance sur l'impact sur les petites entreprises est émis.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Plaine Commune pour la vérification (cf plus bas).
Les entreprises incitées par le fait de ne pas avoir d'amende

...

Les conditions de mise en œuvre :
Les entreprises de plus de 100 employés seraient contrôlés systématiquement, les plus petites seraient contrôlées aléatoirement.
Pour les citoyens, ce serait les fournisseurs d'énergie qui vérifierait la consommation.

...

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Change la façon de penser, de travailler

Création d'emplois lié à ce label

N. 12	Thématique : Emploi et rôle des entreprises	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 9
	Titre de la proposition : Créer un top des éco-responsables	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : Pour compenser les pertes économiques des entreprises qui font des bonnes actions environnementales : - créer une réduction d'impôts pour ces entreprises -subventionner leur achat de fournitures, de mobilier utile - créer un classement national public trimestriel des entreprises les plus vertueuses			Des participants ne partagent pas cette proposition en raison du fait que les entreprises disposent déjà suffisamment d'aides. Par ailleurs, ils considèrent que les entreprises sont déjà engagées, par obligation légale, à suivre une ligne directrice pour réduire leurs émissions de CO2.
Le(s) responsable(s) de l'action : <i>L'Etat pour les impôts et le classement, Plaine Commune pour les subventions.</i>		...	
Les conditions de mise en œuvre : Que le classement soit visible, fortement communiqué. Que PC communique dans une newsletter trimestrielle sur le classement.		...	
Les conséquences sur la vie quotidienne : <i>Votre réponse ici</i>		La population ne serait pas la seule investie, il y aurait concrètement les entreprises dans les responsables	

N. 13	Thématique : Industrie	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Titre de la proposition : Contrôler les rejets des industries		
Description en 3 phrases max : Créer un contrôle plus rigoureux par des vérificateurs qui viennent vérifier le niveau de toxicité et d'émission de CO2 des usines Contrôler la de qualité de l'air		...	Les participants ont partagé les réactions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • L'indice de pollution est déjà connu et partagé par Airparif • Le contrôle devrait être systématique lors de l'acheminement des déchets d'usine • Le soutien du principe « pollueur-payeur »
Le(s) responsable(s) de l'action : PC financerait le recrutement supplémentaire des vérificateurs, mais les amendes aussi permettrait à terme de financer.		...	Des participants trouvent que cette proposition est très coercitive. Pour certains, cette proposition est intégrée dans d'autres mesures.
Les conditions de mise en œuvre : Offrir un appareil de contrôle ou un détecteur pour les particuliers		...	
Les conséquences sur la vie quotidienne : réduction des nuisances olfactives (éventuelle crise sanitaire future causée par ces nuisances).		Amélioration de la qualité de l'eau, meilleure santé	

N. 14	Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Titre de la proposition : De la sensibilisation à l'incitation	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions pour inciter la Plaine Commune à la sobriété. Faire changer les mentalités dès le plus jeune âge. Mettre en place des moyens financiers pour atteindre les objectifs. 		...	Concernant l'attribution des récompenses, certains s'interrogent sur les modalités d'attribution et d'autres considèrent qu'elles ne devraient pas exister. Pour ces participants, ce n'est pas à travers l'argent qu'on produit le changement. Des participants proposent l'attribution de bons d'achat, au lieu de récompenses en argent, pour conscientiser en attendant que les bons gestes deviennent naturels.
Le(s) responsable(s) de l'action : Elues responsable de la jeunesse et de l'environnement, élues responsables des quartiers, la presse de la Plaine Commune, les institutions, les maisons des seniors, Plaine Commune Habitat.		...	
Les conditions de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Créer une plateforme commune sur le sujet des enjeux climatiques de la Plaine Commune (FAQ, structures et contact, rubrique de mise en commun des moyens donner une seconde vie aux objets) Proposer des récompenses (financières, certifications, reconnaissance) Communication pour les non-francophones 		Les rubriques devraient permettre de se donner entre citoyens Il y a 130 nationalités et 177 langues différentes sur PC, donc il faut des pictogrammes Quid de l'efficacité des communications numériques, car il y a une vraie fracture numérique. Peut-être s'interroger sur une forme plus conviviale, par une transmission entre enfants-parents	
Les conséquences sur la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> Une meilleure visibilité sur les bonnes pratiques à adopter Une baisse de la consommation énergétique Une meilleure visibilité sur les efforts et les atteintes des objectifs 		...	

N.
15

Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques

Titre de la proposition : Donner les moyens aux habitants de la Plaine Commune

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

7

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Fournir des kits de sobriété (hydro-économe, ampoules, sacs poubelles, ...)
- Distribuer des chèques énergétiques
- Faire des partenariats avec des entreprises dans le but de réduire les consommations individuelles (consulting)

Tout cela existe déjà. On fournit des équipements, des outils mais peut-être pas partout et pour tout le monde.

En général, la prévention et les actions concrètes de Plaine Commune doivent être généralisées.

Les kits, à généraliser sous condition de ressources, doivent profiter à tous les habitants.

Une personne indique qu'elle reçoit déjà cela.

Le(s) responsable(s) de l'action :

Les gardiens d'immeuble, le gestionnaire des prestataires qui interviennent, la mairie, ALEC de Plaine Commune

...

Les conditions de mise en œuvre :

Une communication différenciée (pour cibler et être efficace),

...

Les conséquences sur la vie quotidienne :

Réduction de la consommation énergétique, réduction du confort, changement dans les habitudes quotidiennes

...

<p>N. 16</p>	<p>Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #00728f;">7</p>
	<p>Titre de la proposition : Intégration du développement durable dans l'éducation des jeunes</p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description en 3 phrases max : Atelier de pratique développement durable dès la maternelle et au quotidien : ramasser les papiers tous les jours à tour de rôle, mesurer la température dans les classes, chasse aux lumières allumées / appareil en veille. Sensibiliser les jeunes à la consommation du numérique #Responsabilisation des jeunes Mettre en place un programme de formation en direction des jeunes adolescents (14 ans) durant les étés, le financer.</p>		<p>Maternelle est un peu trop tôt, peut-être plutôt primaire. Il faut y distinguer la petite enfance et ceux qui ont presque 6 ans (travailler sur eux en priorité). Il faut aussi créer les emplois qui vont avec, car il n'y a déjà pas assez de professeurs en Seine-Saint-Denis. Il y a des exemples d'enseignants qui sont très volontaires sur le sujet avec des enfants qui sont très sensibles à ça. Mais ce n'est pas partout.</p>	<p>Concernant l'âge, pour certains la sensibilisation devrait démarrer du plus jeune âge, pour d'autres les enfants en maternelle sont encore trop petits. L'adaptation de la cantine est toutefois à envisager.</p> <p>Des sujets sont cités pour la sensibilisation des jeunes : la permaculture et le « zéro déchets ». Des moyens de sensibilisation sont aussi cités : du théâtre-forum, des visites au centre de tri, des potagers.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : Les chefs d'établissement, les centres d'animation et jeunesse, l' élu responsable de la jeunesse et de l'environnement, conseil général, les associations de quartiers</p>		<p>...</p>	
<p>Les conditions de mise en œuvre : Communiquer les statistiques sur le nombre d'ateliers réalisés, une réunion de synthèse entre les différents acteurs chaque trimestre, systématiser le ramassage des papiers</p>		<p>...</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne : Enfants sensibilisés, monde plus écologique.</p>		<p>...</p>	

N.
16
bis

Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques

Titre de la proposition : Créer une filière de petits boulots écologiques et diplômants pour les jeunes l'été

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

4

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Mettre en place un programme de formation en direction des jeunes adolescents (14 ans) débouchant sur des petits boulots rémunérés et diplômants de sensibilisation l'été ou sur d'autres périodes : diplômes, écologie et petite rémunération.

Attention, le travail des mineurs est interdit. La durée de travail de 14 à 16 ans on peut travailler en dessous de 35 heures

La proposition est intéressante pour les jeunes qui cherchent des petits boulots afin de les sensibiliser sur le thème de l'écologie, mais un cadre défini est indispensable pour rassurer les parents. Les entreprises devraient payer pour ces boulots.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Mairie, Plaine Commune, les associations et les entreprises

...

Certains préfèrent des formations au travail, en proposant d'insister davantage sur la certification et les stages. Il est indispensable de respecter le droit relatif au travail des mineurs. Par ailleurs, l'attractivité ne doit pas se reposer sur l'argent, mais sur l'écologie. D'autres insistent sur le fait que le boulot est une motivation qui peut intéresser les jeunes, en proposant des alternatives aux centres d'animation.

Les conditions de mise en œuvre :
Former des adolescents, leur proposer de vrais petits boulots rémunérés, sensibiliser d'autres personnes par les jeunes, faire du porte-à-porte écologique.

...

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Les jeunes sont impliqués dans la transition écologique, tout en étant rémunéré.

...

N.
17

Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques

Titre de la proposition : Sensibilisation de toutes et tous

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

3

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Fluidifier les transports en commun pour une meilleure efficacité et une utilisation plus accrue. Mettre l'accent sur les automobilistes : informer avec des panneaux dans les stations d'essences de la pollution qu'engendre un trajet (ex: Saint-Denis / Pierrefitte et à l'intérieur d'une ville) et montrer l'impact écologique d'un bouchon dans les zones de bouchons.
- Mettre en place une journée sur le thème du développement durable (entre parents-enfants et avec des intervenants spécialistes de la question, la présence des associations / acteurs en faveurs de l'écologie, faire des ateliers pédagogiques par des acteurs de l'éducation)

...

Une sensibilisation au sens large est souhaitée.

Le risque de peu d'intérêt de la proposition est soulevé.

Le(s) responsable(s) de l'action :

Les communes et le conseil général, élus de la Plaine Commune, pouvoirs publics, la presse

...

Les conditions de mise en œuvre :

Implication des élus et des commerçants, avoir une plateforme en commun, passer par les institutions (écoles, centre d'animation, etc.), mettre en place un forum avec des stands lors de la journée sur le développement durable, exploiter la communication naturelle des enfants pour transmettre les connaissances acquises dans le milieu scolaire et extra-scolaire, quelle que soit la langue maternelle du foyer.

Peut-être compenser par un navigo en partie financé par le département ou les entreprises (de façon renforcée, ou pour certains métiers pour rendre le pass navigo gratuit)

Les conséquences sur la vie quotidienne :

Allongement des temps de trajets car on prend les transports en commun, meilleure qualité de l'air, favoriser les rencontres, universaliser la prise de conscience des enjeux.

...

N.
18

Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques

Titre de la proposition : Actions de communication à Plaine Commune

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

0

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Pour les diffusions papiers sur l'écologie : plus synthétiser la quantité afin de réduire l'impact écologique, plus impactantes pour qu'elles parlent à tout le monde, plus fréquentes (ex : une rubrique quotidienne/ mensuelle dans le journal),
- Créer une plateforme commune regroupant les contacts, les informations, les statistiques, les écogestes, études, ... sur la sobriété énergétique de la Plaine Commune
- Adapter la communication pour les non-francophones (pictogrammes, langages)

...

Plusieurs participants considèrent que ces actions sont déjà mises en place. Les actions doivent être renforcées, mais elles sont aussi considérées chères et polluantes.

Le(s) responsable(s) de l'action :

Plaine Commune, le service communication de chaque commune

...

Les conditions de mise en œuvre :

Mettre en place des panneaux d'affichage électroniques dans des lieux fréquentés.
Mettre les informations dans le journal de Plaine Commune et de chaque commune.

...

Les conséquences sur la vie quotidienne :

Une meilleure information des citoyens qui va permettre une meilleure efficacité de la mise en place des actions en faveur de la transition énergétique.
Une meilleure qualité de vie.

...

N.
19

Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques

Titre de la proposition : Récompenser le ou les meilleurs quartiers

Difficulté de mise
en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)Nombre de points
de soutien
(priorisation) :

3

Echanges avec les tables et le groupe
d'appuiRéactions des autres membres de
l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Mettre en avant les quartiers les plus engagés dans la sobriété énergétique en les encourageant par des récompenses, dans le cadre d'actions ou de concours.

La récompense est au choix, ça peut être une récompense collective : tobogans, bancs

La proposition risque, pour certains, de mettre en compétition les quartiers, de diviser et de créer des conflits, ainsi que d'exclure certains quartiers. Au contraire, pour d'autres ça permet de créer des liens entre citoyens.
Pour s'affranchir des disparités entre les quartiers, ils pourraient être regroupés ou alors certains quartiers qui fonctionnent bien pourraient en parrainer d'autres.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Plaine Commune, Plaine Commune Habitat, les citoyens des quartiers.

...

Un cahier des charges chiffré pourrait être mis en place, dans l'esprit d'une saine compétition pour mettre en valeur les pépites du territoire.

Les conditions de mise en œuvre :
Organiser des jeux-concours à l'échelle de la ville via tous les moyens de communications municipaux.
Volonté des citoyens.
Moyens financiers (exemple : le financement d'un équipement collectif de quartier).

Ca peut passer par un article sur le quartier dans le journal de la ville

L'application « Ma petite planète » pourrait être utilisée : elle permet à des équipes de se lancer des défis écologiques.

Des actions sont proposées pour mettre en place cette proposition :

- des portraits de citoyens engagés
- des rencontres en présentiel dans les écoles, dans la ville, pour présenter les actions

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Inciter les citoyens à s'impliquer dans la pérennisation des actions et créer un effet de synergie.

Risque de créer des conflits entre quartiers, ou des jalousies. C'est le même fonctionnement que les villes fleuries, si c'est une jalousie dans le bon sens (l'envie de faire mieux), c'est positif

N.
20

Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques

Titre de la proposition : Responsabilité des citoyens

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

7

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Des participants proposent la possibilité que les citoyens deviennent sociétaires du climat (ce qui implique une participation financière à hauteur de ses moyens pour devenir acteurs), d'autres que des indicateurs de suivi soient mis en place pour suivre la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie.
La participation financière ne fait pas consensus, pour certains il est indispensable que les collectivités prennent en charge cet investissement. Par contre, la définition d'indicateurs de suivi permettrait à tous les habitants de suivre l'évolution des démarches.

Une fiscalité écologique existe déjà, pour les particuliers ou les entreprises

L'information doit être diffusée de manière pérenne. Il est indispensable de communiquer sur les indicateurs, pour continuer à motiver les gens.

L'aspect financier n'est pas soutenu par plusieurs participants.

Le(s) responsable(s) de l'action :

...

Les conditions de mise en œuvre :

- Diffusion de l'information, rencontres physiques si nécessaire
- Explication des contenus/des indicateurs
- L'intérêt et la réception de la part des habitants

...

Les conséquences sur la vie quotidienne :

<p>N. 21</p>	<p>Thématique : Sensibilisation sur les enjeux climatiques</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) : 14</p>
	<p>Titre de la proposition : Participation des enfants</p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description en 3 phrases max : Des journées d'activités intergénérationnelles ludiques, des sorties scolaires (p.ex. Jardins partagés du quartier, ressourceries) et des stands dans les fêtes de quartier permettraient de sensibiliser les enfants, dès la maternelle jusqu'au collège vers des comportements plus écoresponsables (p.ex. éteindre la lumière). Ce serait aussi l'occasion d'expliquer aux familles comment faire des économies. Une heure par semaine pourrait être intégrée dans l'emploi du temps des enfants pour traiter des sujets particuliers, type eau, économie Les jeunes étudiants de l'université pourraient bénéficier de matières bonus ou de clubs ou de sensibilisations lors de grands évènements.</p>		<p>Intergénérationnel : parfois difficile de communiquer et travailler ensemble. Des intervenants compétents peuvent être une ressource. Il est possible de réunir différents âges, plus facilement avec des activités qu'avec des interventions.</p>	<p>La proposition est considérée structurante, pas négociable, car les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. L'implication des enfants à la maternelle ne fait pas consensus : pour certains, ils sont trop jeunes, pour d'autres ce serait possible à travers des jeux.</p> <p>Si pour certains « l'éducation se fait à la maison », d'autres observent que l'éducation se fait partout, notamment à l'école où les enfants passent le plus de temps.</p> <p>Dans certaines villes, les centres de loisirs travaillent déjà sur des actions de tri et de compostage.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : association, ville ("pole de communication énergie"), famille (parents), école, centres de loisirs, médiathèques et ludothèques</p>		<p>...</p>	
<p>Les conditions de mise en œuvre : - Encourager à participer en proposant de la nourriture ou des cadeaux - Accessibilité des lieux pour les sorties scolaires, comme les jardins partagés d'autres quartiers</p>		<p>...</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne : changer les habitudes, meilleure qualité de vie, apprentissage du respect, des citoyens plus informés</p>			

<p>N. 22</p>	<p>Thématique : Espaces publics et proximité</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">13</p>
	<p>Titre de la proposition : Adaptation Eclairage Nocturne</p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des détecteurs de mouvement pour l'éclairage urbain • Mettre en place des lampadaires solaires • Utiliser des LED pour l'éclairage urbain • Diminuer l'intensité lumineuse et adapter en fonction des zones et de leur fréquentation (par exemple : éteindre un réverbère sur deux) • Couper l'éclairage la nuit dans certains espaces, comme les zones industrielles et les parcs • Faire un sondage en fonction du genre pour identifier les rues les plus empruntées et qui doivent de fait être allumées toute la nuit • Adapter le mobilier urbain existant, comme les abris-bus • Imposer aux entreprises, bureaux et commerces d'éteindre la nuit à partir d'une certaine heure : supprimer la pollution lumineuse (les enseignes, les vitrines, les façades des bureaux). • Mettre en place un numéro vert pour signaler qu'un bâtiment public est resté allumé ou un dysfonctionnement • Mettre plus de marquages au sol avec des réflecteurs sur les voies secondaires, les nationales, les autoroutes etc... et installer des capteurs. 		<p>Les participants indiquent avoir besoin de plus d'informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autoconsommation (avantages/limites). • La capacité de l'énergie solaire à répondre aux besoins du territoire. <p>Pour le solaire, certains proposent d'avoir des infrastructures globales plutôt que des lampadaires solaires. Des participants soulignent que le stockage de l'énergie solaire n'est pas possible.</p> <p>GA : Quel est l'impact écologique de changer l'ensemble des lampadaires ?</p> <p>GA : Faire respecter la loi qui oblige les entreprises à éteindre les lumières (des enseignes, vitrines...), qui n'est pas respectée à l'heure actuelle. Certains citoyens pensent que les lumières améliorent l'ambiance lumineuse nocturne et la sécurité</p>	
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : Les gestionnaires de la ville (Ville, Plaine commune, l'Etat...) les citoyens, les entreprises.</p>			
<p>Les conditions de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter les informations réalisables et chiffrables (quantifier) financièrement par Plaine commune et/ou le législateur. • Soumettre les propositions à un référendum afin que la population puisse se positionner sur les diverses solutions. 		<p>Une proposition est émise concernant la plantation de végétaux phosphorescents.</p> <p>Des participants ne sont pas d'accord sur la baisse de l'intensité lumineuse ou sur la réduction d'un réverbère sur 2.</p> <p>Par ailleurs, la lutte contre la pollution lumineuse des entreprises est prioritaire et obligatoire.</p>	
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne : La diminution drastique de l'éclairage public - Une prise de conscience collective – La diminution la consommation énergétique.</p>			

N.
23

Thématique : Espaces publics et proximité

Titre de la proposition : *Végétalisation des espaces publics*

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

10

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description :

- Végétaliser davantage les espaces publics, et créer des jardins partagés
- Mettre des composteurs dans les jardins publics et les jardins partagés pour que les citoyens puissent déposer leurs déchets végétaux, ainsi que des récupérateurs d'eau.
- Favoriser la verdure et créer plus de parcs, planter davantage d'arbres et de plantes.
- Réfléchir à des solutions pour réduire la consommation d'énergie dans l'entretien de parcs et espaces publics.
- Faire pousser des plantes et fleurs adaptées au territoire qui permettent de rafraichir la ville ; et privilégier des essences non gourmandes en eau.
- Généraliser la réutilisation des ressources primaires en donnant aux citoyens (exemples : les bulbes des fleurs arrachés en fin de saison dans les jardins publics) ou bien les stocker pour les replanter les années suivantes.
- Redécouvrir une vie florale en fonction des 4 saisons

Faire plus de communication et ouvrir des ateliers "espace verts" avec les adultes mais aussi les enfants pour éduquer à la culture de la nature, modifier et faire évoluer les comportements.

Choisir des essences d'arbre qui s'adaptent mieux à la Ville ; et être vigilant à la consommation en eau qui est une ressource rare.

La végétalisation fait l'objet d'actions complémentaires :

- Généraliser les potagers dans le parc social
- Composter dans le jardin avec entretien renforcé, pour éviter la présence de rats
- Mettre à disposition de chaque quartier un espace vert avec espace pour chiens
- Laisser des espaces verts en jachère

Le(s) responsable(s) de l'action : Plaine commune et la population

Les conditions de mise en œuvre : Associer les services espaces verts des collectivités ; les sensibiliser et développer les bonnes pratiques.

Les conséquences sur la vie quotidienne : Réapprendre à vivre avec les saisons et les espèces florales.

N. 24	Thématique : Transports	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) :	5
	Développement de la pratique du vélo		Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description : Créer davantage de pistes cyclables et réaménager celles existantes pour tenir compte de la sécurité (largeur de la piste, bandes réfléchissantes, continuité, voies réservées...) des différents usagés (piéton, cycliste, automobiliste).		<ul style="list-style-type: none"> Prendre exemple sur les Pays-Bas avec des plaques d'immatriculation sur les vélos et des sanctionner en cas de délit ou mauvais comportement. Prévenir de manière soutenue et forte avant de sanctionner. GA : Trouver un système de location pour éviter les vélos ventouses et explorer la gratuité. Généraliser les grands parkings. Travailler sur le changement de comportement avec des ateliers (apprendre à faire du vélo, réparer...) Cela pose la question de la place de la voiture en ville VS l'accessibilité/attractivité des commerces. 	Plusieurs participants soutiennent la proposition, en indiquant que le vélo est indispensable pour une mobilité décarbonée.	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le maximum de personne à la pratique du vélo et faire de la prévention auprès des cyclistes sur les bonnes pratiques Proposer davantage de parkings sécurisés : pour éviter le vandalisme et le vol (généraliser les box sécurisés). Mettre en place une prime additionnelle sur les vélos électriques (en complément de celle de l'Etat) et étendre l'aide également sur les vélos non électriques. 			D'autres restent sceptiques : selon eux, les pistes cyclables ne sont pas suffisamment fréquentées aujourd'hui et il en existe déjà assez.	
Responsables de l'action : Ville, Plaine commune, Région, Préfecture		Les aides financières à l'achat de vélos électriques et classiques devraient être renforcées et faire l'objet de plus de communication.		
Conditions de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Réaménagement des pistes : réaliser une expertise du territoire, et une stratégie. Box sécurisé : Libérer des emplacements accessible / Tarifs préférentiels pour les gens du territoire ou gratuité pour les personnes au revenu faible (étudiant, chômeurs..). Prime : élargir les critères de sélection. 				
Conséquences sur la vie quotidienne : Inciter la population à se déplacer en vélo - Meilleur cadre de vie, plus écologique et moins de pollution - Economie des ménages - Fluidité de la circularisation.				

N. 25	Thématique : Transports	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 14
	Développement des transports en commun	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du maillage et l'interconnexion entre les communes : faire en sorte que les transports recouvrent l'ensemble du territoire et que toutes les villes soient à égal niveau de mobilité, pour un horizon 2040 – 2050. Favoriser l'attractivité des transports en commun. Augmenter l'offre et proposer plus de fréquence et régularité : augmenter la fréquence des transports, augmenter le nombre de train (Bus, métro, RER), améliorer la sécurité, les flux, la propreté. Moderniser les gares afin qu'elles soient plus accessibles à certains usagers : Développer l'accès aux handicapés, aux poussettes, assurer la sécurité et la propreté. 		<ul style="list-style-type: none"> Réévaluer la fréquence avec le nombre de train Assurer la sécurité des usagers 	<p>L'amélioration de la mobilité contribue à l'attractivité du territoire.</p> <p>Des actions complémentaires sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Instaurer de bus municipaux et de navettes électriques en Seine-Saint-Denis Rénover le matériel roulant, qui semble vétuste Améliorer le transport en commun en termes de propreté, de sécurité, de ponctualité et d'accessibilité.
Responsables de l'action : Ile de France mobilité, Plaine commune et Région			
<p>Conditions de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins dans chaque partie du territoire. Sécurité : recruter davantage d'agent de sécurité. 			
<p>Conséquences sur la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inciter la population à prendre les transports. Meilleur cadre de vie, plus écologique et moins de pollution. Economie des ménages. Fluidité de la circularisation. Plus de sécurité. 			

N. 26	Thématique : Transports	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Développement du transport fluvial	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description : <ul style="list-style-type: none"> Développer le transport fluvial à motorisation à bas carbone, notamment de l'Île Saint-Denis au Nord de Paris pour désengorger l'A86. Elargir l'offre de transport en commun avec un abonnement qui comprend les différents moyens de transports (comme à Venise). Développer le transport fluvial de voyageurs en journée, quitte à réduire/repositionner le transport de marchandises le soir. 		Des participants mettent l'accent sur le développement du transport fluvial des usagers au détriment des transports fluvial marchandises, en les réduisant ou en circulant uniquement la nuit ; alors que d'autres indiquent que le transport de marchandises de nuit produit beaucoup de bruit pour les riverains. Il souligne aussi le temps de trajet important du transport fluvial. GA : le transport fluvial de marchandise est écologique, et il n'y pas d'alternative mise à part le camion.	Même si la priorité reste le développement du transport en commun, l'alternative est intéressante. Pour certains, ce n'est pas nécessaire de repositionner le transport de marchandise la nuit.
Responsables de l'action : Plaine commune, Ile-de-France Mobilité			
Conditions de mise en œuvre :			
Conséquences sur la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> Meilleur cadre de vie, plus écologique et moins de pollution. Améliorer la mobilité et la fluidité de la circularisation. 			

N. 27	Thématique : Transports	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 8
	Réduction de l'utilisation de la voiture	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le covoiturage : mise en place et financement par les entreprises du covoiturage pour leur salarié ou de navettes électriques. Cela augmente et favorise l'attractivité d'une entreprise. • Proposer des tarifs avantageux pour le stationnement des voitures peu polluantes : généraliser les vignettes de critère polluant. • Limiter la circularisation des véhicules dans les centres-villes lorsqu'il est bien desservi en transport (de même, régulation avec les vignettes de critère polluant). • Créer des parkings gratuits à proximité des transports (avec un ticket multi-transport). • Faire financer totalement la mobilité de leur salarié par les entreprises : les patrons y gagnent car il récupère des salariés en bonne condition et productifs. 		Faire des parkings pour les voitures électriques avec un système de place réservée et en renforçant le contrôle et les moyens de la police. Un participant est contre la taxation des véhicules qui impacte les plus pauvres. Il faut des aides pour renouveler son véhicule. Il faut privilégier les parkings gratuits pour accéder aux TC. L'autosolisme engendre de la pollution, de engorgement, c'est pourquoi il faut favoriser les TC (cf. thématique dédiée).	La proposition est bien accueillie, avec les points de vigilance suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Tout le monde n'a pas de véhicule aux normes pour circuler • Certains métiers nécessitent l'utilisation de la voiture, ainsi que des situations telles que les aidants familiaux, qui doivent accompagner des proches ou se rendre à domicile
Responsables de l'action : Les entreprises pour les salariés / Collectivité pour les citoyens.			
Conditions de mise en œuvre : Prise en charge total par les entreprises du covoiturage.			
Conséquences sur la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur cadre de vie, plus écologique et moins de pollution. • Améliorer la mobilité, fluidité de la circularisation. • Economie des ménages. • Favoriser les conditions des salariés et ils seront plus productif. 			

<p>N. 28</p>	<p>Thématique : Transports</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em;">10</p>
	<p>Prix transports en commun</p>		
<p>Description: Dans l'idéal, mettre en place la gratuité des transports en commun pour tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sinon, adapter les prix des transports en fonction des ressources. • Revoir le barème, notamment pour les personnes au smic qui le dépasse le barème afin qu'ils puissent bénéficier de la solidarité transport. 		<p>GA : A l'heure actuelle, les transports sont financés par 3 sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les versements mobilités des entreprises, • Le coût du billet, • Le financement de l'Etat et des collectivités (au travers des impôts). <p>Pour passer à la gratuité, il faut nécessairement augmenter les impôts ou le versement des entreprises. De plus, cela pose la question de l'équité entre les territoires : le national ne peut pas payer pour Paris uniquement ?</p>	<p>Si certains participants soutiennent la gratuité des transports en commun, d'autres préfèrent que le prix soit adapté en fonction des revenus. Dans le cas d'une gratuité, les participants s'interrogent sur qui payerait les salaires des employés de la RATP.</p> <p>Un nouveau forfait senior local, en zone 2 et 3, pourrait être envisagé.</p> <p>Le souhait que le prix des transports ne soit pas augmenté dans le 93 pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.</p>
<p>Responsables de l'action : Plaine commune, Ile-de-France Mobilité, la CAF</p>		<p>Des participants pensent qu'il faut la gratuité pour tous tout de même, car la mobilité est un besoin essentiel. Une participante propose de demander aux entreprises de supporter le coût à 100% des abonnements.</p>	
<p>Conditions de mise en œuvre : Le financement et l'assouplissement des critères.</p>			
<p>Conséquences sur la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur cadre de vie, plus écologique et moins de pollution. • Améliorer la mobilité, fluidité de la circularisation. • Economie des ménages. 			

N. 29	Thématique : Transports	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 9
	Transition vers les véhicules électriques	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description de l'action : - Généraliser les véhicules électriques (tous transports confondus) - Encourager l'utilisation de poids lourds électriques pour le transport de marchandises : uniquement la nuit (afin d'assurer la fluidité du trafic en journée) - Développer des bornes de rechargement électrique : avec un système de réservation et de contrôle		<p>L'électrique n'est pas encore au point, notamment avec les températures négatives (batteries avec moins d'autonomie)</p> <p>Le prix des véhicules électriques demeure trop élevé.</p> <p>GA : dans certaines villes, l'accès est restreint aux véhicules de transports de marchandises fossiles (sur des plages horaires définies), alors que les véhicules électriques ont un accès libre.</p> <p>GA : le poids des véhicules, électriques ou non, est une variable importante à prendre : voir l'exemple du référendum organisé par la Ville de Paris sur la place des SUV.</p> <p>La baisse des véhicules "fossiles" améliore le cadre de vie.</p>	<p>Plusieurs participants insistent sur les problèmes relatifs à la production et au recyclage des batteries électriques. Elles impliquent l'exploitation des pays du Sud, qui concernent aussi des enfants travaillant dans des mines (p.ex. au Congo), pour que les pays occidentaux, comme la France, puissent moins polluer.</p> <p>Par ailleurs, il n'est pas donné à tout le monde d'acheter une voiture électrique aujourd'hui et les bornes pour charger les voitures ne sont pas suffisantes.</p> <p>Une attente est manifestée concernant l'innovation, pour améliorer la durée limitée des batteries électriques.</p>
Responsables de l'action : Région Ile-De-France			
Conditions de mise en œuvre : mettre en place des aides pour l'achat de véhicule électrique.			
Conséquences sur la vie quotidienne : meilleur cadre de vie, plus écologique et moins de pollution.			

<p>N. 30</p>	<p>Thématique : Déchets et économie circulaire</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #00728f;">7</p>
	<p>Titre de la proposition : <i>Recherche et développement</i></p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description :</p> <p>- Récupérer le biométhane via les déchets organiques (méthanisation) en vue de l'utiliser pour se réchauffer, faire de l'engrais et du combustible.</p>		<p>GA : à qui s'adresse la préconisation de développer la R&D ? Pour l'expert, cela semble compliqué à l'échelle de Plaine Commune... A l'inverse un citoyen pense que Plaine Commune pourrait montrer la voie/être moteur en encourageant la R&D (via le volet économique notamment)</p>	<p>Concernant l'utilisation du méthane, certains émettent un point de vigilance concernant le fait qu'il s'agit d'un gaz très polluant qui peut se répandre dans les sols. D'autres précisent qu'il ne pollue pas tant qu'il n'a pas été extrait et qu'il est présent naturellement dans le sol.</p> <p>Pour des participants, c'est une opportunité pour créer des emplois.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : Les entreprises du territoire, notamment les entreprises de recyclage, et Plaine commune.</p>			
<p>Les conditions de mise en œuvre :</p> <p>Adapter les projets sur mesure : en fonction de la commune, des besoins, du budget...</p>			
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne :</p> <p>A termes, réduction des factures d'énergie.</p>			

N. 31	Thématique : Déchets et économie circulaire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 14
	Titre de la proposition : <i>Production d'énergie par l'incinération des déchets</i>	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description : - Renforcer le réseau de chaleur urbain avec des centrales de traitement des déchets - Regrouper les installations de production d'énergies et de recyclage		Une personne s'inquiète de la pérennité du dispositif : "Si plus personne ne produit de déchets les incinérateurs ne fonctionneront plus" VS "Il y aura tjrs des déchets"	A Saint-Ouen, il y a un incinérateur qui permet de récupérer la chaleur pour faire du chauffage urbain. Dommage que Paris utilise la chaleur produite à Saint-Ouen. Il est proposé de créer d'autres incinérateurs, ainsi que de renouveler les incinérateurs vétustes.
Le(s) responsable(s) de l'action : Les citoyens, les commerçants, les entreprises, Plaine commune.			Un tarif avantageux pourrait être proposé aux particuliers pour se brancher sur le réseau de chaleur. Pour inciter à aller à la déchetterie, une pub pourrait être diffusée : « Plus tu brûles, plus tu chauffes ».
Les conditions de mise en œuvre : Il faut adapter les infrastructures en fonction de la production de déchets (coefficient poubelles par nombre d'habitant) et des besoins du territoire.			
Les conséquences sur la vie quotidienne : Le respect de la nature			

<p>N. 32</p>	<p>Thématique : Déchets et économie circulaire</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">16</p>
	<p>Titre de la proposition : Réutilisation et réparation</p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description en 3 phrases max : Objectif : prolonger la durée de vie des produits et encourager globalement la réparation ou la réutilisation au lieu de jeter : - éduquer , informer, expliquer, agir sur la conscientisation, motiver - Installer des bacs dans la rue ou avec une application portée par Plaine Commune en suivant l'exemple de GIVE ou bienVU, en réparant les objets avant de les remettre en don/vente : mettre un système de points sur l'application afin de valoriser les gens qui donnent. Cette application pourrait être utilisée par les particuliers, les entreprises, et également l'administration (pour la réutilisation du mobilier de récupération) - Accompagner la gestion des déchets électroniques par la mise en place là où ça n'existe pas déjà d'espaces de tri, de repair cafés, d'espaces de reconditionnement - Remise en place des consignes sur le verre</p>			<p>Plaine Commune a un rôle dans l'encouragement et l'accompagnement des habitants dans le recyclage, notamment à travers sa communication. Il est souhaité qu'une recyclerie / repair café soit ouvert dans chaque quartier.</p> <p>Une filière intercommunale de reconditionnement et recyclage des appareils électroniques pourrait être développée.</p> <p>Pour certains participants, cette proposition est compliquée à mettre en place.</p>
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : Les communes, Plaine Commune, les associations</p>			
<p>Les conditions de mise en œuvre : participer à la vie des citoyens, les rencontrer sur les marchés, afin que les porteurs de l'action aillent vers les citoyens plutôt que l'inverse</p>			
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne : le vivre ensemble , échanger partager économiser</p>			

N. 33	Thématique : Déchets et économie circulaire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à   3 (très difficile)	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Titre de la proposition : Compostage	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : Objectif : Encourager la mise en place de composteurs et lombricomposteurs dans les résidences et dans les quartiers et faire respecter l'obligation de compostage inscrite dans la loi 2024 Concrètement : - Accompagner les habitants en expliquant l'impact de ce geste, l'utilité et le mode de fonctionnement du compostage : faire de la sensibilisation et de la prévention - Mettre des bacs collectifs et fonctionnels de collecte des biodéchets dédiés à proximité des habitations - A l'échelle des immeubles, récompenser les efforts collectifs de tri par la mise à disposition d'un jardin partagé, d'un potager, ou un prix pour l'immeuble le plus fleuri (en utilisant le compost issu du compostage)			Le compostage est plus facile à faire quand on habite en pavillon. Il est important que les villes apportent aux habitants les moyens en se déplaçant et en faisant des efforts de communication.
Le(s) responsable(s) de l'action : Les habitants, Plaine Commune			
Les conditions de mise en œuvre : Informer par des réunions, la ville doit apporter aux habitants les seaux individuels à compost à distribuer collectivement : par l'intermédiaire des gardiens, des gestionnaires de copropriété... Il faut que les biodéchets soient effectivement ramassés régulièrement par la collectivité. Autre condition de réussite : le bon suivi du projet sur le long terme.			
Les conséquences sur la vie quotidienne : poubelles classiques moins chargées, recyclage plus facile et moins onéreux, satisfaction pour les habitants avec les récompenses potentielles (jardins partagés, potagers...)			

N. 34	Thématique : Déchets et économie circulaire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 8
	Titre de la proposition : Actions pour faciliter le tri		
<p>Description en 3 phrases max :</p> <p>Globalement, viser un taux de 50% de tri des déchets sur le territoire, contre 13% aujourd'hui, avec les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les couleurs des poubelles à l'échelle nationale. - Mettre en place des bacs à verre à proximité des lieux de vente et de consommation, remettre des poubelles de verre dans les immeubles - davantage de poubelles dans les immeubles et dans les rues, qui soient plus adaptées : ces poubelles sont souvent trop éloignées les unes des autres. Envisager notamment de changer la forme des poubelles en fonction des besoins - Mettre en place un numéro afin de réserver un créneau horaire pour les encombrants. <p>Les participants jugent par ailleurs que la généralisation de la distribution des sacs poubelle est déjà faite, ne semble pas susceptible de favoriser le tri.</p> <p>Une idée n'est pas comprise : définir un point de dépôt de déchets particuliers dans chaque quartier ou résidence.</p>			Pour des participants, les dispositifs cités existent déjà.
Le(s) responsable(s) de l'action : Plaine Commune, Syndicat déchets/centre de tri, Etat		L'Etat est surtout concerné par l'harmonisation des couleurs.	
Les conditions de mise en œuvre : davantage d'information des particuliers sur les possibilités, les types de collecte, les jours de ramassage... (voir action 35)			
Les conséquences sur la vie quotidienne : réduction des déchets, Impacts positifs sur l'environnement			

N.
34
bis

Thématique : Déchets et économie circulaire

Titre de la proposition : Réduire les déchets à la source

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

13

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Prévenir pour guérir : réduire les déchets individuels, chacun doit prendre ses responsabilités.
Pour cela il faudrait :
- démocratiser les contenants réutilisables, et harmoniser leur taille à l'échelle nationale.
- démocratiser le vrac, sans emballages alimentaires

Certaines personnes indiquent que revenir sur du vrac à 100% peut être compliqué à mettre en œuvre, pour des raisons d'hygiène/sécurité alimentaire par rapport aux emballages. D'autres estiment que les déchets ne font qu'augmenter : il faut donc agir et trouver des solutions, en y associant les industriels. Il faut élargir le vrac, le démocratiser.

Concernant le vrac, les participants soutiennent la solution comme une bonne pratique alimentaire, qui devrait privilégier davantage les produits locaux. Ils indiquent la présence de mythes alimentaires. Certaines associations permettent de commander sur internet pour se rendre ensuite dans des lieux précis avec ses propres contenants. Dans certains pays, la vente en vrac est plus commune, c'est une manière de faire le commerce. Il est surtout indispensable de réduire les suremballages et de revenir au magasin avec l'emballage. Par ailleurs, il faudrait éliminer les emballages inutiles (p.ex. concombre emballé dans le plastique), en encourageant les entreprises et les distributeurs à réduire le plastique. Le développement de supermarchés et épiceries zéro déchets est à encourager.

Le(s) responsable(s) de l'action : les industriels, la ville, l'Etat

Les conditions de mise en œuvre :
Organiser des distributions de contenants réutilisables aux habitants
Laisser la responsabilité aux industriels agro-alimentaires développer les denrées alimentaires sans emballage

Les conséquences sur la vie quotidienne : réduction des déchets, impacts positifs sur l'environnement

N. 35	Thématique : Déchets et économie circulaire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 15
	Titre de la proposition : Sensibilisation au tri	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : - Améliorer l'information sur le tri pour sensibiliser les citoyens (type de collectes, jours de collecte, sensibilisation sur les erreurs de tri fréquentes...) - Proposer des campagnes de sensibilisation dans les écoles et dans les stades, avec des visuels pour prendre en compte les personnes qui ne parlent pas français et les différents handicaps - Impliquer les habitants dans des réunions de quartier en travaillant avec les associations pour tenter de mobiliser au-delà des convaincus ; travailler avec les gardiens qui sont des personnes essentielles dans la transmission d'informations vers le locataire - Mise en place d'un protocole pour les gardiens d'immeubles afin qu'ils soient vigilants sur le bon fonctionnement du tri. - Afficher davantage les dates de ramassage des encombrants		Les gardiens sont déjà beaucoup mobilisés, il s'agit de tâches supplémentaires, Ce rôle de "police" peut entraîner des conflits avec les locataires.	Plus que de la sensibilisation, il faut réellement informer sur le recyclage (dont les lieux où cela se fait) et développer les collectes à domicile via une plateforme ou autre (p.ex. gardien). La sensibilisation ne doit pas concerner uniquement les jeunes, mais tout le monde. Si la sensibilisation n'a pas d'effet, il faut taxer les particuliers.
Le(s) responsable(s) de l'action : les communes et Plaine Commune, des jeunes citoyens (voir la proposition ci-dessous)		+ associer tous les acteurs responsables de la collecte des déchets, afin que ceux au contact du public puissent sensibiliser les habitants	
Les conditions de mise en œuvre : création d'un conseil inter-établissements composé de collégiens et lycéens écodélégués, qui soit accompagné par la collectivité pour mettre en place les campagnes de sensibilisation, impliquer les habitants, et globalement transmettre l'information			
Les conséquences sur la vie quotidienne : idée que les jeunes, parents de demain, transmette dès maintenant les valeurs à suivre.			

N. 36	Thématique : Déchets et économie circulaire	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 12
	Titre de la proposition : Incitations des entreprises au tri	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
<p>Description en 3 phrases max :</p> <p>Offrir un bonus écologique aux entreprises vertueuses en matière de tri, avec comme modalités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imposer un cahier des charges pour définir les règles d'attribution du bonus écologique et le faire valider par un audit d'experts. - Diminution des taxes s'appliquant aux entreprises vertueuses (avantage fiscal, en obligeant les entreprises à rester une durée minimum sur le territoire pour éviter que les entreprises s'installent pour bénéficier de l'avantage fiscale puis repartent) <p>Les participants ont choisi ne pas retenir l'idée de subventionner le développement de commerces zéro déchets : ils ont considéré que l'investissement d'équipement nécessaire à la vente en vrac sera fourni par les fabricants agro-alimentaires.</p>		<p>Des personnes ne sont pas d'accord avec le principe de l'avantage fiscal, car il existe déjà une taxe (TGAP) sur les activités polluantes, qui s'applique aux entreprises sur leur quantité de déchets non triés.</p>	<p>Si certains considèrent qu'il faut taxer les entreprises, qui sont les plus gros pollueurs, d'autres trouvent qu'il ne faudrait pas rajouter des taxes. Un certain nombre d'entreprises réalisent des bilans carbone et mettent en place des stratégies de transition écologique. Elles devraient, au contraire, avoir pour cela des avantages fiscaux.</p> <p>Des participants ne sont pas d'accord : les entreprises reçoivent plus facilement des aides que les particuliers.</p>
Le(s) responsable(s) de l'action : Communes et Plaine Commune			
Les conditions de mise en œuvre : Créer une cellule de l'intercommunalité qui mettrait le cahier des charges en place, qui serait l'interlocuteur direct des entreprises, et qui après validation déclencherait la réduction des taxes.			
Les conséquences sur la vie quotidienne : Création d'emplois (les entreprises bénéficiaires des avantages fiscaux sont incitées à réinvestir les économies faites dans l'emploi), l'essor des entreprises, des entreprises saines			

N.
37

Thématique : Déchets et économie circulaire

Titre de la proposition : Contrôle et sanctions des incivilités liées aux déchets à destination des habitants

Difficulté de mise
en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)Nombre de points
de soutien
(priorisation) :

10

Echanges avec les tables et le groupe
d'appuiRéactions des autres membres de
l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Mettre à disposition des habitants d'une application pour signaler les incivilités liées à l'environnement : envoyer une photo en signalant l'incivilité sans aucune dénonciation. Mettre en place un système de points qui bénéficie aux personnes à l'origine des signalements : ces points seraient convertibles en bons d'achat, ou cadeaux en partenariat avec les commerçants de la commune.
- Prévention des incivilités (par exemple jeter ses déchets par terre) par les polices de proximité avant de verbaliser

Application : débat sur l'intérêt du système de points incitatifs (potentiel risque de détournement du système)
 Polices de proximité : est-ce que des citoyens ne pourraient pas avoir ce rôle de prévention des incivilités ?
 Polices de proximité : il y a une police de l'environnement, en collaboration avec l'ONF, qui existe dans certains territoires, et qui pourrait être développée.

Si pour certains les sanctions peuvent être utilisées pour dissuader, pour d'autres les signalements sont trop intrusifs dans la vie des gens.

La proposition répond à une situation d'incivilité très importante. En même temps, certains participants trouvent qu'il ne faudrait pas récompenser les bons comportements, car il s'agit d'actes citoyens.

Le(s) responsable(s) de l'action : les habitants, les commerçants, la ville, police de proximité

Les conditions de mise en œuvre :

- Développer les applications, distribuer des économies faites par la ville.
- Formation des polices de proximité

Une personne du groupe juge que les mentalités sont trop complexes à changer par ces mesures : il faudrait réunir toutes les générations pour prendre le temps d'y réfléchir.

Polices de proximité : cela nécessiterait davantage de moyens et d'effectifs si on ajoute la prévention des incivilités à leurs tâches.
 GA : il serait intéressant de recenser les actions relatives au renforcement des moyens de la police au service de l'écologie, car cette idée revient dans plusieurs propositions : déchets, vélo...

Les conséquences sur la vie quotidienne : une ville propre, une communication simplifiée

N. 38	Thématique : Bâtiments	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 9
	Végétalisation des immeubles	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description : Une partie des participants pense qu'il faudrait végétaliser les immeubles, notamment les murs extérieurs, les toits et les parties communes extérieures. Une autre partie des participants est uniquement en faveur de la végétalisation des parties communes et extérieures des immeubles.		<ul style="list-style-type: none"> • Avant de penser à végétaliser les immeubles, il vaudrait mieux végétaliser les terrains vagues. • On pourrait planter des arbres fruitiers. • On pourrait arroser la végétation avec un système de récupération d'eau de pluie. 	Plusieurs participants soutiennent cette proposition, qui pourrait inclure la notion de serres verticales. Le coût d'entretien serait compensé par les bénéfices environnementaux et sociétaux. D'autres participants sont mitigés : la végétalisation des immeubles ne doit pas se faire à tous les coups, notamment en évitant la proximité des fenêtres des habitations et donc en privilégiant les toits et les cours. Certains sont d'accord pour végétaliser la ville et pas les immeubles.
Le(s) responsable(s) de l'action : Les propriétaires, les Syndicats, la Plaine Commune, les bailleurs sociaux		<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants pourraient jouer un rôle dans l'entretien des espaces végétalisés. 	
Les conditions de mise en œuvre : - La prise en charge des travaux par le syndicat et la copropriété - Des moyens financiers et un financeur.		<ul style="list-style-type: none"> • La végétalisation consomme beaucoup d'eau. Est-ce souhaitable ? • L'entretien est important pour éviter que les espaces vieillissent mal. • Cela demande du temps. 	
Les conséquences sur la vie quotidienne : La végétalisation implique des coûts d'entretien élevés pour l'habitant. La végétalisation des terrasses et des murs peut engendrer des problèmes d'humidité, de moisissures. Elle peut attirer les insectes.		La végétalisation a des impacts positifs : elle égaie la ville, le rend plus verte, elle rafraîchit l'immeuble, elle est favorable pour la biodiversité, elle représente un puits de carbone. Cela pourrait servir à la communauté (arbres fruitiers, potagers communs entretenus par les habitants).	

N.
39

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition : Récupération de l'eau de pluie

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

14

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Nous proposons la création de cuves ou de canalisations sur chaque immeuble dédiées à la récupération des eaux de pluie, qui pourront être réutilisées. Il faudrait que la récupération des eaux de pluie soit limitée aux constructions nouvelles. Ces eaux de pluie pourraient servir pour l'entretien des espaces publics (espaces verts, rues, etc.).

- Il faudrait créer un réseau de récupération d'eaux de pluie géré par la collectivité.

La proposition est considérée intéressante, mais le coût pose question. Cela devrait se faire en complément d'autres actions, car son impact est faible.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Les propriétaires, les locataires, les syndicats

La gestion serait assurée par la collectivité.

- Les conditions de mise en œuvre :
- Privilégier cette proposition pour les immeubles en construction parce que c'est très coûteux et difficile à mettre en œuvre techniquement.
 - C'est très encadré en termes d'usages.

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Cela permettrait de réaliser des économies lors de l'entretien des parties communes.
Cette proposition n'aura pas un grand impact individuel sur notre vie quotidienne.

Cela pourrait créer de nouveaux emplois.

N.
40

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition : Filtrage de l'eau de la Seine

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

1

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description :
La proposition consiste à traiter l'eau de la Seine pour l'utiliser dans les piscines. Nous pensons que c'est une mauvaise idée parce qu'elle est trop difficile et trop coûteuse à mettre en œuvre. Le filtrage est déjà mis en œuvre pour les besoins utiles.

Ce n'est pas un filtrage de l'eau de la Seine mais un filtrage. Un projet est en cours pour éviter de rejeter dans la Seine des égouts non traités. Cela permettra d'améliorer la qualité d'eau de la Seine (GA).

La proposition est considérée trop coûteuse et énergivore.

Le(s) responsable(s) de l'action : La Région Île de France

Les conditions de mise en œuvre :
- Des moyens techniques de filtrer l'eau de la Seine.

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Cette proposition n'aura pas de conséquences positives sur nos vies.

N.
41

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition : *Isolation thermique des immeubles*Difficulté de mise
en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)Nombre de points
de soutien
(priorisation) :

12

Echanges avec les tables et le groupe
d'appuiRéactions des autres membres de
l'Assemblée par post-it et en plénière

Description :

Nous proposons de systématiser l'isolation thermique des immeubles (des murs, des balcons, des fenêtres). Cette isolation thermique est à réserver aux immeubles en construction ou aux immeubles plus anciens mais isolables dans des conditions financières raisonnables. Certains pensent qu'il faudrait détruire le vieux non isolable et construire des immeubles neufs à la place. D'autres pensent qu'il ne faudrait pas détruire ces anciens immeubles mais plutôt les rénover. De plus, nous proposons de développer la ventilation des immeubles et d'installer de la peinture blanche isolante dédié pour maintenir la fraîcheur lors d'épisodes de forte chaleur.

Le(s) responsable(s) de l'action :

Plaine commune, syndicat, propriétaire

Les conditions de mise en œuvre :

- Des moyens financiers.
- Diffusion d'informations des différents moyens d'isolation à travers Internet, des flyers ou des campagnes publicitaires.
- Accompagnement des projets d'isolation
- Mise à disposition des matériaux pour les propriétaires à cout raisonnable.
- Subvention pour les copropriétés à hauts immeubles
- Augmenter les contrôles de la part des communes sur le respect des normes de la part de promoteurs, propriétaires et bailleurs
- Mettre en œuvre des conventions ou des chartes entre les bailleurs sociaux afin d'éviter les déséquilibres en matière de rénovation de logements collectifs.

Les conséquences sur la vie quotidienne :

- Économie sur les factures énergétiques. Un participant n'est pas d'accord parce qu'il pense que nos charges augmenteront à cause des coûts de l'isolation et parce qu'il v aura un

Détruire un ancien immeuble représente un grand impact écologique. Cela implique en plus de reloger les gens. Il faudrait plutôt faire une bonne isolation par l'extérieur et intérieur.

Pour les bâtiments privés, il faudrait donner le pouvoir au locataire de monter un dossier d'isolation avec les aides qui existent...mais il n'y a pas assez d'aides mises en place actuellement.

- Il faudrait imposer des normes d'isolation aux propriétaires... mais tous les propriétaires n'ont pas les moyens financiers de rénover leurs bâtiments.
- Il faudrait approfondir la qualité des matériaux de construction et approfondir la recherche sur la résilience des matériaux des infrastructures afin qu'ils résistent aux évènements climatiques extrêmes. Les nouveaux immeubles se dégradent trop vite.

L'isolation des bâtiments est primordiale. Les participants souhaitent rénover et se disent contre le principe de détruire pour reconstruire.

N.
42

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition : *Production d'énergie par Plaine Commune*

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

9

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Nous proposons de récupérer l'énergie produite dans certaines infrastructures, p.ex. les boîtes de nuit, les salles de sport, les stades. Nous proposons d'installer dans les salles de sports des vélos qui produisent de l'énergie pour la réutiliser afin d'éclairer les salles de sport elles-mêmes.

L'idée des vélos n'a pas de sens : le rendement est très faible (GA)
Utiliser l'énergie informatique pour faire fonctionner les chauffages.

Certains soutiennent l'idée, d'autres considère qu'elle est difficile à mettre en place.
Il est indiqué par des participants, suite aux échanges avec des membres du groupe d'appui, que, pour faire ce type d'installations, il faudrait remplacer les sols, ce qui prévoit un cout très important.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Les entreprises

Les conditions de mise en œuvre :
- Moyens financiers, investissement financier des entreprises
- Il faudrait être capable de stocker l'énergie.

C'est trop couteux par rapport au rendement.

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Cette proposition a des conséquences faibles sur notre vie quotidienne.

N.
43

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition : *Votre titre ici*

Production d'énergie par panneaux solaires

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

17

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Nous proposons d'installer des panneaux solaires sur les toits, les terrasses et les terrains utilisables pour cet usage. Il faudrait encourager l'installation de panneaux solaires sur les toits des structures de grande taille : hôpitaux, EHPAD, hôtels, centres commerciaux.
Il faudrait s'assurer que des panneaux solaires soient installés sur les bâtiments résidentiels, communiquer sur les avantages financiers d'une installation à tout le monde et simplifier les démarches pour obtenir des subventions, y compris pour les particuliers.
Il faudrait imposer aux bailleurs l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.
Dans le cas des logements collectifs, ils pourront produire de l'électricité pour les parties communes.

Ça existe déjà pour les centres commerciaux (GA).

La proposition semble surtout adaptée aux grandes entreprises, qui pourraient ainsi limiter leur émission de CO2 en utilisant de l'énergie durable

Certains participants indiquent que cette action pourrait démarrer dans les bâtiments publics. Un service pourrait être créé pour s'assurer de l'entretien de ces infrastructures.

Le(s) responsable(s) de l'action :
- Les bailleurs, les sociétés privées pour le neuf.

Les conditions de mise en œuvre :
- Investissement couteux
- Conditions techniques de mise en œuvre : il faudrait avoir des systèmes connectés avec le réseau et avoir la possibilité de revendre le surplus d'énergie, utiliser le réseau pour les besoins nocturnes

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Cela augmentera nos charges de loyers.
Cela pourra baisser nos factures d'électricité.

N.
44

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition :
Utilisation efficace de l'énergie dans les équipements publics

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

4

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

Au lieu de renoncer à certains horaires ou de fermer les piscines, nous préférons jouer sur la tarification et les horaires. Il faudrait aménager des horaires et des tarifs des piscines et des patinoires selon les périodes : mettre en place des tarifs plus avantageux pour inciter les usagers à venir à la piscine aux heures où elles sont vides, pour éviter de chauffer pour "rien"

Concernant la mutualisation des équipements sportifs, nous proposons l'intégration de capteurs et de systèmes de contrôle automatisés (lumières, stades, bâtiments...).

Des tarifs plus avantageux pour les habitants si les gens vont à la piscine à certains horaires, en fonction de la consommation d'énergie.
Changer le mode de chauffage des piscines (pompes à chaleur, centrales thermiques)
Mettre des salles de sport à proximité des piscines pour inciter à y aller.
Mutualiser les espaces.
Rentabiliser les bâtiments publics en fonction des besoins.

Le sport et la santé sont à encourager auprès d'une population de plus en plus sédentaire. L'idée est d'inviter les gens à bouger et non pas de fermer les équipements sportifs. La mutualisation des équipements permettrait de changer les habitudes pour aller dans des équipements d'autres communes.

Certains ne sont pas d'accord car ils considèrent que cela ne rendra pas suffisamment accessibles les activités sportives.
Pour des participants, ce serait mieux d'avoir moins de structures sur le territoire et de garder celles qui fonctionnent le mieux.

Le(s) responsable(s) de l'action :

- Les directeurs des établissements concernés (responsables administratifs, gestionnaires des installations)
- Les ingénieurs et experts en efficacité énergétique

Les conditions de mise en œuvre :

- Accord des parties prenantes (planning, achat de nouveaux matériaux technologiques)
- Sensibiliser le public sur l'accès à ces infrastructures et équipements
- Organisation d'activités selon les tranches d'âge : séniors, nouveaux-nés etc..

Les conséquences sur la vie quotidienne :

Avantages :

- Horaires aménagés (avantages pour le public)
- Prix avantageux

N.
45

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition :
Bâtiments écologiques et intelligents (rénovation et nouvelle construction)

Difficulté de mise
en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points
de soutien
(priorisation) :

3

Echanges avec les tables et le groupe
d'appui

Réactions des autres membres de
l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Il faut taxer les matériaux polluants.
- Imposer une réglementation écologique dans les nouvelles constructions (isolation, ampoules économiques...) afin de garantir une insertion progressive de l'écologie dans les normes

Subventionner les matériaux de
récupération.
Subventionner les matériaux durables
mais chers (algues).

GA : il y a déjà une réglementation sur les
nouvelles constructions.

Certains participants ont l'impression que
le particulier est stigmatisé, alors que le
gros pollueur n'est pas le particulier.

Selon des participants, ce principe existe
déjà.

Le(s) responsable(s) de l'action :

- Les responsables sont les entrepreneurs, les collectivités et l'état de manière générale.

Les conditions de mise en œuvre :

- Mise en place de campagnes de sensibilisation
- Echanges avec collectivités et entrepreneurs

Attention au contrôle et au suivi à long
terme de la durabilité
des bâtiments. Contrôler et punir à
long terme les opérateurs pour
les malfaçons sur les
constructions neuves.

Les conséquences sur la vie quotidienne :

Avantages :

- Sur le long terme, diminution des charges en lien avec le chauffage
- Réduction de la consommation

Conséquences :

- Les loyers seront plus élevés
- Prélèvement à la source d'une taxe écologique

N.
46

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition :
Mutualisation et adaptation des équipements sportifs de PC

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

5

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Il faut mettre en place un forfait multisport et forfait culture, loisirs..

Utiliser les terrains vides pour installer des infrastructures sportives extérieures gratuites.
Les écoles pourraient laisser les gymnases en accès libre les mercredis après-midi.
Des espaces pour faire du sport en extérieur, dans les parcs. Plus il y aura de sport en extérieur, moins il y a besoin de se déplacer (en voiture) vers des infrastructures fermées (qu'on doit chauffer, éclairer).

Si pour certains la culture et les loisirs ne sont pas vitaux, d'autres les considèrent indispensables, nécessaires à la santé et dans la continuité avec la prise en compte des enjeux climatiques.

Le(s) responsable(s) de l'action :

Ce sont les directeurs d'établissements culturels et sportifs

Les conditions de mise en œuvre :

- Estimation d'un montant équitable et rentable pour les dirigeants ainsi que pour les habitants de PC

Les conséquences sur la vie quotidienne :

- Facilité et incitation à l'accès aux infrastructures de la commune

Participer au lien social

N.
47

Thématique : Bâtiments

Titre de la proposition :
Installations des JO

Difficulté de mise
en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points
de soutien
(priorisation) :

5

Echanges avec les tables et le groupe
d'appui

Réactions des autres membres de
l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Il faut s'assurer que les installations et infrastructures soient pérennisées afin que la population puisse les utiliser.
- Les rénovations des structures et des anciens locaux permettront à la population de profiter pleinement de ses nouveaux équipements.

Privilégier l'utilisation des infrastructures
neuves ou récentes et fermer des
structures plus anciennes et plus
énergivores.

Plaine Commune doit garder les
infrastructures dans un esprit de
renouvellement urbain. Les
infrastructures devront aussi être
rénovées.
Une partie des infrastructures pourrait
être destinée à des hébergements
d'urgence.

Le(s) responsable(s) de l'action :

- Les responsables sont les collectivités territoriales et la plaine commune

Les conditions de mise en œuvre :

- Il faut respecter les matériaux environnementaux
- Constructions conformes aux normes sportives

Les conséquences sur la vie quotidienne :

- Accueil après JO du grand public, des scolaires, des associations, des sportifs..

N.
48

Thématique : Précarité énergétique

Titre de la proposition : Rénovation - fenêtres

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

21

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Dans la continuité des travaux concernant l'isolation thermique des bâtiments, nous recommandons l'obligation des bailleurs privés et sociaux à procéder à la rénovation des fenêtres des logements (réparation/remplacement des fenêtres défectueuses, remplacement des jointures, canalisation) avec du matériel de qualité, recyclable et/ou recyclé. Nous recommandons également la mise en place du triple vitrage aux fenêtres dans les bâtiments tertiaires pour diminuer les pertes thermiques.

Les types de rénovation sont très variés. Il faut un service qui explique bien les types de rénovation à utiliser.

Pour réduire la consommation d'énergie et avoir un meilleur confort pour chacun, il est indispensable de rénover et isoler les appartements. Cela peut être fait à travers des subventions d'Etat et des démarches administratives simplifiées.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Plaine Commune, ALEC, l'Etat, bailleurs privés et sociaux, acteurs du tissu social accompagnant les ménages sur leurs démarches concernant la précarité énergétique, structures locales accueillant des publics (ex: centres sociaux, maisons de quartiers, maisons pour tous etc).

Il est important d'aider les copropriétaires dans la réalisation de travaux qui ne leur coutent pas trop cher.

Les conditions de mise en œuvre :
Les rénovations des fenêtres, du chauffage et l'isolation extérieure doivent aller ensemble. Il faudrait une structure unique qui accompagne les habitants et les propriétaires dans les démarches sur ces sujets.
Ces rénovations seront favorisées par:
- la facilitation des démarches de demande d'aides à la rénovation pour les bailleurs, afin d'offrir une meilleure lisibilité et une meilleure communication sur les dispositifs par les agents publics et les aidants sociaux
- la mise en place d'une aide locale par Plaine Commune pour l'installation de fenêtres triples vitrages
- la mise en place d'une procédure de voie de recours pour les locataires qui pourraient demander la visite d'un auditeur énergétique qui pourrait statuer sur l'obligation ou non de leurs propriétaires à procéder à des travaux de rénovation
- la mise en place d'aide aux démarches par les agents publics et les aidants sociaux

Ne pas cacher les coûts réels aux habitants avant les travaux de rénovation.
Un deal entre bailleurs et locataires sur le prix.
Soit ce sera aux locataires de payer, soit aux contribuables.
Double peine : si on paye les travaux, on pense que la facture d'électricité va baisser mais ce n'est pas forcément le cas.

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Cela peut améliorer la santé, les conditions de vie et de bien être des habitants. Cela permet de faire des économies : moins de perte thermique, donc moins de chauffage et donc une facture

Un impact sur les loyers. Il faut une rénovation qui aient un impact neutre sur les finances des habitants.

N.
49

Thématique : Précarité énergétique

Titre de la proposition : Rénovation - chauffage

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

11

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :

- Améliorer le système de chauffage à inertie
- Assurer tous les ans la vérification et l'entretien des radiateurs, notamment des têtes de radiateurs
- Mettre en place des aides pour l'installation de pompes à chaleur

Privilégier les chauffages à inertie

La proposition est en lien avec la précédente, notamment pour ce qui concerne les compromis entre les bailleurs et les locataires.

Le(s) responsable(s) de l'action :

Plaine Commune, ALEC, l'Etat, bailleurs privés et sociaux, acteurs du tissu social accompagnant les ménages sur leurs démarches concernant la précarité énergétique, structures locales accueillant des publics (ex: centres sociaux, maisons de quartiers, maisons pour tous etc).

Il est proposé de créer un poste « expert en énergie » au sein de la ville, ou de former les agents municipaux.

Les conditions de mise en œuvre :

Les rénovations des fenêtres, du chauffage et l'isolation extérieure doivent aller ensemble. Il faudrait une structure unique qui accompagne les habitants et les propriétaires dans les démarches sur ces sujets.

Ces rénovations seront favorisées par:

- la facilitation des démarches de demande d'aides à la rénovation pour les bailleurs, afin d'offrir une meilleure lisibilité et une meilleure communication sur les dispositifs par les agents publics et les aidants sociaux
- la mise en place d'une aide locale par Plaine Commune pour l'installation d'un meilleur système de chauffage
- la mise en place d'une procédure de voie de recours pour les locataires qui pourraient demander la visite d'un auditeur énergétique qui pourrait statuer sur l'obligation ou non de leurs propriétaires à procéder à des travaux de rénovation
- la mise en place d'aide aux démarches par les agents publics et les aidants sociaux

Les conséquences sur la vie quotidienne :

Cela peut améliorer la santé, les conditions de vie et de bien être des habitants. Cela permet de faire des économies : moins de perte thermique, donc moins de chauffage et donc une facture qui diminue. Une fois que c'est mis en place, cela permettra une meilleure gestion des problèmes ou d'autres rénovations à venir (car on a mis en place un modèle).

C'est aussi bon pour la planète : moins on chauffe, mieux c'est pour l'environnement.

N.
50

Thématique : Précarité énergétique

Titre de la proposition : Rénovation : matériaux

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

3

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Nous recommandons de récupérer des matériaux industriels non utilisés afin de rénover des logements privés ou publics. Les collectivités ont un rôle à jouer pour réutiliser ces matériaux sur les chantiers de travaux publics et les rénovations d'infrastructures. Cela diminuerait les coûts des travaux.
Par ailleurs, dans certains cas (propriétaires qui habitent leurs logements), nous serions prêts à nous former à des petits (ou gros) travaux de réparation (par exemple, changer un évier, changer une cuisine...). Mais cela doit s'adresser à des gens motivés ou qui ont le temps, sur la base du volontariat. Certains seraient prêts à participer à des chantiers participatifs pour rénover les bâtiments. Mais il y a une crainte que cela soit difficile pour des habitants non formés de faire des travaux importants de rénovation thermique. Nous proposons d'approfondir la recherche sur la résilience des matériaux des infrastructures afin qu'ils résistent aux événements climatiques extrêmes

La réutilisation des matériaux aura un impact positif sur l'environnement !
Chantiers participatifs : Tout le monde ne se voit pas participer. A quel point devra-t-on s'impliquer ?
Il faut des garanties sur les chantiers participatifs. Il peut y avoir des problèmes d'assurances. Il faut que les normes soient respectées.
Attention aussi aux garanties bailleurs : quand on change quelque chose dans un logement sans son avis, on doit gérer seul la réparation.

La proposition est considérée une bonne idée, mais difficile à réaliser car tout le monde n'a pas vocation à être pro du bâtiment.
Une possibilité serait aussi de former le gardien qui est plus proche du locataire.

En général, il faut privilégier les aspects liés à la récupération des matériaux industriels pour les réutiliser, contribuer à l'économie circulaire et réduire les déchets issus des bâtiments.

Le(s) responsable(s) de l'action :
Entreprises BTP, les magasins de bricolage, des associations pour les chantiers participatifs (avec des chefs de chantiers qui puissent former les gens), les collectivités (pour coordonner la redistribution des matériaux et stocker)

Les conditions de mise en œuvre :

- Logistique : stocker et dispatcher les matériaux à réutiliser
- Un local, un programme de formation pour former les gens aux travaux
- Un contrôle de Plaine Commune / d'experts sur les chantiers participatifs
- Les associations doivent mobiliser des volontaires pour les chantiers avec des moyens de communication.

Les conséquences sur la vie quotidienne :
Cela permettrait de diminuer le nombre de déchets issus des chantiers et de les réutiliser directement sur le territoire. Les chantiers participatifs sont vecteurs de lien social au sein d'un quartier ou d'une commune.

N.
51

Thématique : Précarité énergétique

Titre de la proposition : Comportement et solutions à l'intérieur du logement

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

7

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description en 3 phrases max :
Nous proposons d'améliorer l'apprentissage et la prise de conscience dès à présent pour tout le monde et dès le plus jeune âge, à l'école. Il faudrait mettre en place des aides pour aider à cet apprentissage (des cours à l'école, des cours pour adultes menés par des associations). Il faut multiplier et diversifier les messages : des dessins clairs, des messages de sensibilisation, de l'affichage dans les halls de bâtiments, des évènements dans les maisons de quartier... même si ça ne suffit pas toujours.
Quelques exemples de solutions ou de changements de comportement au sein des logements:

- Installer des prises intelligentes
- Récupérer l'eau du sèche-linge et de la machine à laver ou l'eau de pluie pour les usages quotidiens, comme les toilettes, ou mettre en place un circuit d'eau fermé pour les toilettes
- Utiliser de mousseurs d'eau ou des capteurs de mouvement pour les robinets et à la régulation du thermostat du ballon d'eau chaude
- Programmer les appareils en heure creuse, y compris le chauffage avec baisse de température lorsqu'on est absent
- Calibrer la taille des ballons d'eau chaude selon la taille du logement (parfois ils sont démesurés)
- Changer les systèmes de chasse d'eau avec une chasse d'eau bas débit / haut débit

Le bouche à oreille entre voisins permet de faire connaître les bonnes pratiques.

Certaines solutions proposées dans cette action ne font pas consensus, des participants ne sont pas convaincus.

Le(s) responsable(s) de l'action : Plaine Commune, l'école, les habitants : parent et enfants

Les conditions de mise en œuvre :
Les collectivités forment les citoyens et les aident et financièrement pour mettre en place ces changements d'attitudes et d'habitudes : les mousseurs d'eau, les pommeaux de douches etc.

Les conséquences sur la vie quotidienne : Réduire les couts des charges grâce à la baisse de la consommation d'eau, d'énergie et de chaleur.

N. 52	Thématique : Précarité énergétique	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Titre de la proposition : Comportements et solutions dans les parties communes	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : Nous souhaitons encourager à l'utilisation d'ampoules LED avec détecteur de mouvements Il faudrait aussi récupérer l'eau pour le lavage des sols : développer des techniques innovantes (bac de récupération d'eau de pluie, d'eaux usées et d'humidité) pour l'entretien des espaces communs. Il y a un débat sur l'installation de vide ordures avec compartiments de tri : d'un côté cela permettrait de faciliter le tri pour les particuliers mais ce n'est pas forcément hygiénique et il y a peu d'espace pour créer des vides ordures et il faudrait informer clairement sur le fonctionnement (pictogrammes, flyer...)		Débat sur l'installation de laveries collectives?	Les vide-ordures existaient dans les années 50 dans beaucoup d'immeubles, mais ils ont été éliminés pour des questions d'hygiène. La récupération d'eau de pluie est déjà mise en place à Plaine Commune.
Le(s) responsable(s) de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs - Plaine Commune - Education (écoles, collèges...) - Les gardiens d'immeubles 			
Les conditions de mise en œuvre: <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions d'informations dans les copropriétés voire les quartiers (si "Maison pour tous" écologique, l'utiliser pour ça) - Organiser des "événements" (vide greniers, réunions de voisins...) où la sensibilisation serait présente - Former et donner des moyens aux gardiens, qui auront de nouvelles tâches - S'assurer d'un meilleur entretien dans les parties communes (ne pas laisser "pourrir" les situations pour faire des économies d'énergies en amont). - Affiches informatives dans les ascenseurs ou dans le hall 			
Les conséquences sur la vie quotidienne : Moins de surconsommation énergétique, des économies sur les charges des immeubles, amélioration de la santé.			

N. 53	Thématique : Précarité énergétique	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 10
	Titre de la proposition : Sensibilisation des copropriétés ou des locataires des logements sociaux	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description en 3 phrases max : <i>Cette proposition est développée de manière transversale dans toutes les propositions précédentes.</i> Nous proposons d'informer largement la population, à l'échelle des bâtiments sociaux ou privés, sur ses droits en matière de rénovation : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une campagne d'affichage sur le tri en s'appuyant sur les gardiens de l'immeuble - Proposer des rencontres régulières aux locataires ou copropriétaires (p.ex. tous les samedi matin) pour suivre la mise en place des solutions individuelles et collectives et contribuer à éveiller les consciences sur les enjeux climatiques 		Il faut rabâcher aux gens. Il faut une continuité des messages, un atelier, une réunion de sensibilisation tous les mois.	L'importance de la prévention fait consensus. Certains indiquent que les amicales mettent déjà en place cette action.
Le(s) responsable(s) de l'action : <i>Plaine Commune</i> <i>Copropriétés</i> <i>Les acteurs sociaux</i>			
Les conditions de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Il faut que les locataires / propriétaires comprennent ce qui s'offre à eux sur leur territoire : aides, interlocuteurs, les structures d'accompagnement, le montage des dossiers. Cette information doit être adaptée à chaque quartier de Plaine Commune. - Il faudrait que les acteurs publics et sociaux aillent aussi au-devant des plus précaires pour les informer sur leurs droits et leurs possibilités en matière de consommation d'énergie 			
Les conséquences sur la vie quotidienne : Gain de temps, facilité d'accès à l'information, sentiment d'appartenance à un territoire et à une communauté, fierté d'appartenir à un quartier où il se passe des choses, convivialité;			

N. 54	Thématique : Précarité énergétique	Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile) 	Nombre de points de soutien (priorisation) : 7
	Titre de la proposition : <i>Généraliser l'information et faciliter l'accès aux financements de la rénovation</i>	Echanges avec les tables et le groupe d'appui	Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière
Description : Il est nécessaire de faciliter l'accès aux financements relatifs à l'isolation thermique des logements sociaux privés et individuels. Afin d'aider les ménages à réduire leur consommation d'énergie, il est important de généraliser les chèques énergie et le fonds de solidarité énergie. On peut également augmenter le plafond de subvention minimum pour obtenir les aides de rénovation de logements. Pour informer les citoyens de Plaine Commune, on peut mettre à leur disposition un organigramme (papier et numérique) des acteurs et des ressources pour les accompagner dans la rénovation de leurs logements.			Plaine Commune doit rester un acteur clé dans l'accompagnement des foyers modestes à la rénovation de leur logement. Les critères d'attribution ne devraient pas être établis : « non à la précarité pour tous ». La réalisation des travaux de rénovation devrait être vérifiée systématiquement.
Le(s) responsable(s) de l'action : <i>L'ALEC et Plaine commune sont des acteurs majeurs pour mettre en œuvre ces propositions.</i>			
Les conditions de mise en œuvre : Des ménages seront sélectionnés sur des critères comme le quotient familial... par exemple pour bénéficier des subventions.		<ul style="list-style-type: none"> Il ne faudrait pas y avoir de critères d'attribution de financements parce que c'est injuste. De plus, les personnes avec un faible quotient familial sont souvent celles qui ne peuvent pas financer les travaux. Il faudrait revaloriser les barèmes d'attribution. 	
Les conséquences sur la vie quotidienne : Les conséquences positives de ces propositions permettent aux citoyens d'obtenir des logements mieux isolés qui consomment moins et une meilleure qualité de vie à un moindre coût.			

N.
55

Thématique : Précarité énergétique

Titre de la proposition : *Sensibilisation et gestion de sa consommation d'énergie*

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

4

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description : Mieux informer à la gestion de sa consommation énergétique permet de la réduire. Il y a des possibilités d'utilisation de la domotique (appareils connectés intelligents). De plus, on pourrait développer les réseaux énergétiques intelligents (sur le principe de la domotique, l'intelligence artificielle) pour garantir une distribution plus efficace d'énergie en relation de la demande.
On pourrait organiser une journée d'information obligatoire (journée d'appel) pour informer le citoyen sur ses droits et ses devoirs concernant l'énergie qui soit rémunérée (défrayée ou financée avec la taxe d'apprentissage).

- Cette proposition déconnectée de la réalité : les gens ne consomment pas autant. Le cout de l'énergie suffit à ce que les gens fassent attention à leur consommation.
- Certains ne sont pas d'accord sur la mise en place d'une journée obligatoire. On pourrait plutôt mettre en place une journée de formation un samedi ou alors une journée sur le lieu de travail, en parler dans des comités de quartier.
- Il faudrait plutôt se concentrer sur l'information au locataire.

L'obligation à la journée de formation ne fait pas consensus.

Le(s) responsable(s) de l'action : Les fournisseurs d'énergie, les bailleurs sur la consommation d'énergie en lien avec les charges locatives et Plaine Commune concernant les propriétaires privés peuvent porter ces actions.

Les conditions de mise en œuvre : Des moyens financiers sont nécessaires pour la mise en place de la domotique. La constitution d'un site internet et la distribution de fascicules d'information à destination des citoyens qui n'ont pas accès à internet sont des moyens qui permettent d'informer. *Ces mesures devraient être accessibles à tous afin que les consommations d'énergie diminuent.*

Les conséquences sur la vie quotidienne : Ces propositions permettent de mieux gérer sa consommation et de réduire ses factures.

- Cette proposition entrave la liberté des personnes.

<p>N. 56</p>	<p>Thématique : Précarité énergétique</p>	<p>Difficulté de mise en œuvre : 0 (très facile) à 3 (très difficile)</p> 	<p>Nombre de points de soutien (priorisation) :</p> <p style="font-size: 2em;">5</p>
	<p>Titre de la proposition : <i>Imposer des taxes sur la surconsommation des ménages et des entreprises.</i></p>	<p>Echanges avec les tables et le groupe d'appui</p>	<p>Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière</p>
<p>Description en 3 phrases max : Afin de viser certains types de surconsommateurs, il faut établir une échelle de consommation d'énergie en fonction de la composition des ménages. Il faudrait indiquer un seuil à ne pas dépasser en consommation d'électricité pour chaque logement.</p> <p>Les grandes entreprises consomment énormément par rapport aux ménages. Il faut donc établir une taxe les concernant en priorité ainsi que les grosses structures (gymnases, stades, ...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cela entrave la liberté des personnes, contrôle sur la vie des personnes. • Il faut indexer le prix en fonction de la consommation (GA). • Une partie des participants pense qu'il faut imposer un seuil maximal, une limite de consommation d'énergie individuelle. D'autres ne sont pas d'accord. 	<p>Il semble important de faire une distinction entre un ménage qui « consomme beaucoup » et un qui « surconsomme », pour taxer les comportements excessifs.</p> <p>Si certains appuient la proposition, d'autres considèrent qu'elle est une entrave à la liberté, du flicage et que rajoute des taxes à une population déjà surendettée.</p> <p>Une question est posée : que se passe-t-il pour les ménages qui consomment moins ?</p>	
<p>Le(s) responsable(s) de l'action : L'Ademe, l'ALEC, Plaine Commune peuvent mettre en place ces taxes.</p>			
<p>Les conditions de mise en œuvre : Des études du cstb. sur la consommation du logement permettent d'établir quels consommateurs viser. Au fur et à mesure qu'on ajoute des kilowaters, le prix de l'énergie pourrait augmenter selon la tranche de consommation.</p>			
<p>Les conséquences sur la vie quotidienne : Ces actions permettent de responsabiliser les citoyens et les entreprises.</p>			

N.
57

Thématique : Précarité énergétique

Titre de la proposition : *Aide à l'achat d'équipements électriques, taxes concernant les entreprises, développement de structures de réparation, aides à l'achat d'appareils reconditionnés*

Difficulté de mise en œuvre :
0 (très facile) à
3 (très difficile)



Nombre de points de soutien (priorisation) :

6

Echanges avec les tables et le groupe d'appui

Réactions des autres membres de l'Assemblée par post-it et en plénière

Description : Les organismes cités précédemment (l'Ademe, l'ALEC, Plaine Commune) devraient proposer des aides financières ou des prêts subventionnés pour l'achat d'équipements électriques peu consommateurs d'énergie. Mais ces produits doivent être durables, de bonne qualité afin de ne pas être usagés au bout de quelques mois. Les vendeurs d'appareils électroménagers peuvent proposer de reprendre les appareils usagers en échange d'une remise sur un appareil neuf sans condition de ressources. Les chargeurs non compatibles et de mauvaise qualité peuvent abîmer les téléphones qui nécessitent alors d'être remplacés entraînant plus de pollution. Cela souligne l'importance de la qualité des produits. Il faut développer des lieux de réparation et les subventions pour les appareils reconditionnés.

Un participant pense qu'aujourd'hui, réparer coûte plus cher qu'acheter un produit neuf. Produire des produits de qualité coûterait de plus trop cher. On ne trouve pas facilement des pièces pour réparer. La proposition comporte des risques pour les entreprises qui seraient mises à mal. Il faudrait encourager le caractère réparable des produits. Il y a des entreprises qui se spécialisent dans la réparation des produits (GA).

En complément de l'action, il est proposé de :

- Produire Français et de meilleure qualité, en baissant les taxes relatives à la fabrication en France
- Surtaxer les produits importés de bas de gamme

Le(s) responsable(s) de l'action : L'Ademe, l'ALEC, Plaine Commune peuvent financer ces propositions. Les vendeurs d'appareils ménagers peuvent faire cette offre aux consommateurs.

Les conditions de mise en œuvre : Des moyens financiers sont nécessaires qu'ils soient d'origine publique et privé. Il faut un meilleur contrôle afin d'assurer la résistance d'équipements électriques dans le temps et qu'ils soient soumis à cette prime et ces subventions. Il faudrait également limiter la vente d'appareils énergivores à bas prix. Ces mesures devraient être accessibles à tous afin que les consommations d'énergie diminuent. Il faut instaurer une taxe pour les entreprises qui vendent des appareils de mauvaise qualité.

Les subventions c'est des impôts, avant de distribuer de l'argent il faut le gagner. Il y a des primes "réparation" pour les entreprises.

Les conséquences sur la vie quotidienne : Des consommations d'énergie moindres qui se ressentent au niveau des factures et de l'environnement. Une durabilité des produits ménagers qui nécessitent d'être réparés moins longtemps.